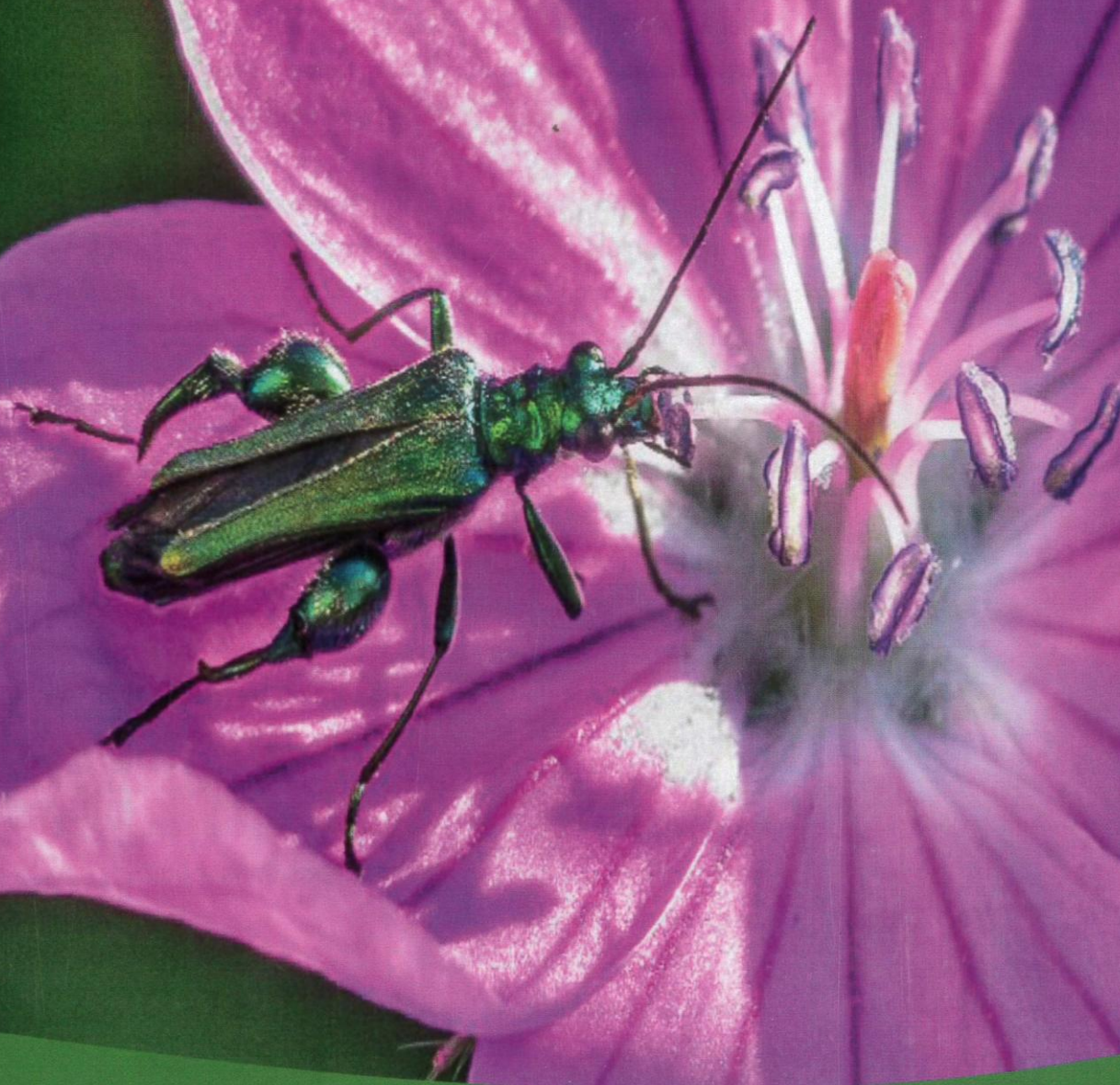




BULLETIN COMMUNAL N°98 – JUILLET 2026

Directeur de la publication : M Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 650 exemplaires par RIM IMPRIMERIE – 02 97 66 25 23

SOMMAIRE

Votre équipe municipale	p.3
Carnet de familles	p.4
Sondage bulletin communal	p.5
Communiqués de la Mairie	p.7
Les horaires d'ouverture	
Concours photo 2026	
Les classes 6	
Les actualités	
Défense extérieure contre l'incendie	
City Stade et Pumptrack	
Commission aide sociale et solidarités	
Plan communal de sauvegarde	
Commémoration du 8 mai	
Mémorial de la résistance	
Une matinée pour construire ensemble	
Les actualités de la Médiathèque	
Obligation légale de débroussaillage	
Curage et entretien des fossés	
Énergies du Canut à l'Oust	
Redon Agglomération	p.16
Maison de l'habitat	
Mobilités	
Tourisme	
Informations pratiques	p.19
La Mission locale	
Santé publique	
Tarification solidaire collèges publics	
Vie associative	p.21
Calendrier des animations 2 nd semestre	
Just Une Création	
Foyer d'Animation Rural	
Botaplus	
CPIE Val de Vilaine	
Amicale des parents de l'école publique	
APEL Notre-Dame	
Comité des fêtes	
Anim'Saint-Just	
Tennis Club de Cojoux	
Entre Palis et Mégalithes	
Mégalithes'Storm	
Just'Mobil	
Les rencontres d'AM&LIA	
Collectif Stop Taranis de Saint-Just	
Duo Solidarité	
Liste des associations communales	
Conseils municipaux	p.35
Séance du 11 décembre 2025	
Séance du 26 février 2026	
Séance du 20 mars 2026	
Séance du 02 avril 2026	
Séance du 21 mai 2026	
Séance du 5 juin 2026	

LE MOT DU MAIRE

Nous y voilà, le premier bulletin de cette nouvelle mandature, une nouvelle équipe d'élu-es, quelques petits ajustements dans le format de ce bulletin, avant une éventuellement proposition d'évolution qui sera travaillée dans les prochains mois.

Dans notre souhait de faire du lien avec les habitant-es de la commune, le bulletin continuera d'être un rendez-vous régulier pour vous amener de l'information sur l'ensemble des sujets qui peuvent être importants pour vous, ainsi que sur l'actualité des associations, qui sont au centre de notre dynamique communale.

Ces premiers mois ont été consacrés vous vous en doutez à la mise en place de l'équipe, les délégations, les commissions. Nous sommes maintenant paré-es pour lancer notre action, elle aura une attention centrale de faire pour vous, et avec vous.

Premier temps fort de ce début de mandat, dimanche 14 juin, dans un format qui laissait la place aux échanges et rencontres, avec les élu-es, mais également les associations qui ont pu être présentes ce jour-là pour venir à votre rencontre.

Dans les faits marquants de la période qui vient de s'écouler, à noter la disponibilité demandée par Sabrina pour 16 mois, nous avons été amenés à lancer un recrutement sur ce début de mandat, et nous avons le plaisir d'accueillir Céline, qui s'occupera comme le faisait Sabrina de la garderie, de la cantine, et de l'accueil camping et gîte.

La mise en place du City Stade à côté du terrain de foot sera un nouveau lieu de loisir pour les jeunes et les moins jeunes, faire de nouvelles rencontres.

Des bâches incendies sont également en cours d'installation, et permettront de compléter les dispositions pour l'organisation de la sécurité de la commune.

En vous souhaitant un bel été !

Votre Maire,
Nicolas DEBRAY.



VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Nicolas DEBRAY, Maire



Clarisse LECOQ

1^{ère} Adjointe

Finances (budget, subventions), Tourisme, Communication, Lien Écoles, Concours Communaux (photos, maisons fleuries)



Cyril BONNO

2^{ème} Adjoint

Bâtiments, Patrimoine - Urbanisme, Cimetière, Délégué au SMICTOM



Sandrine GAUDIN

3^{ème} Adjointe

Aides Sociales & Solidarité - Aîné.es, Isolement - Représentante à la Mission Locale, ILOZ, (Espace France Service), AIDE Emploi Service, ADMR, Déléguée à la Santé, Suppléante Communautaire Redon Agglomération



Christophe DETAIN

4^{ème} Adjoint

Développement, Voirie et Prévention des Risques, Délégué Plan Communal de Sauvegarde et SDIS35, Délégué à la Sécurité Routière, Plan de Lutte contre l'Incendie, Voies, Chemin et Réseaux, Développement Économique, Commerce et Artisanat



Jean-Marie LE GALL

Conseiller Délégué

Mobilité, Diversité, Solidarités, Numérique, Agriculture
Réfèrent Coordination des Élu.es



Brigitte GARDET

Conseillère Déléguée

Participation Citoyenne, Groupes Projets - Médiation



James BERMINGHAM

Conseiller Délégué

Environnement, Biodiversité, Cadre de Vie



Emma MORIN

Conseillère Déléguée

Enfance, Jeunesse, Culture
Référente Médiathèque



Rafaël MORTIER

Conseiller Délégué

Sport, Associations



Catherine DUTHU

Conseillère Déléguée

Suivi Subventions Travaux - Constitution Dossiers - Financement de Projets



Chantal BOURY

Conseillère municipale



Sonia DEBROUX

Conseillère municipale



Aline HERVÉ

Conseillère municipale



Hervé JARNOT

Conseiller municipal

Carnet de familles



Ils ont montré le bout de leur nez



Eilis GAY	le 06 janvier 2026
Ambre BLANCHARD LEPAGE	le 23 janvier 2026
César RICHEZ	le 18 février 2026
Sasha AUBERT	le 07 mars 2026

Ils se sont unis



Damien LECOMMANDOUX et Maiane NUNES DIAS	le 22 décembre 2025
Patrick KROWLLAW et Martine HOUSSIN	le 17 janvier 2026
Jean-François PAUMIER et Elène LEVALLOIS	le 21 février 2026
Emmanuel COURJAL et Hélène DUTHU	le 29 avril 2026
Antoine PIHERY et Sandra LUCAS	le 30 mai 2026

Ils nous ont quittés



Lionel BATTISTELLA	le 17 décembre 2025
Patrick BOUIN	le 24 décembre 2025
Jean-Baptiste CHEVAL	le 1 ^{er} janvier 2026
Yvette MOURAUD, veuve SALOUX	le 15 janvier 2026
Madeleine PRÉVERT, veuve BODIGUEL	le 17 février 2026
Jean Pierre PERRIGAUD	le 18 février 2026
Maurice PAOLANTONACCI	le 03 mai 2026
Pierric BELLAMY	le 07 mai 2026
Solange HUET	le 05 juin 2026

Sondage – Votre avis sur le bulletin communal : « L’Echo des Menhirs »

La commune souhaite améliorer son magazine municipal « L’Echo des Menhirs » afin qu’il réponde au mieux à vos attentes. Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Réponse souhaitée avant le 15 septembre 2026 par e-mail accueil@saintjust35.fr ou dépôt en mairie ou formulaire en ligne (voir QR code ci-dessous)

1-Lisez-vous le bulletin municipal « L’Echo des Menhirs » ?

- ☐ Toujours
- ☐ Parfois
- ☐ Jamais

2-Comment consultez-vous principalement « L’Echo des Menhirs » ?

- ☐ Version papier
- ☐ Version numérique sur le site <https://www.saintjust35.fr/bulletins-municipaux/>
- ☐ Les deux
- ☐ Je ne le consulte pas

3-À quelle fréquence le lisez-vous au sein de votre foyer ?

- ☐ À chaque parution
- ☐ Occasionnellement

Contenu de « L’Echo des Menhirs »

4.Quels sujets vous intéressent le plus ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Compte rendu des Conseils Municipaux
- ☐ Etat Civil
- ☐ Autorisations d’urbanisme : Déclarations préalable / permis de construire
- ☐ Travaux et aménagements
- ☐ Informations pratiques
- ☐ Vie associative /Associations
- ☐ Calendrier des Événements et animations
- ☐ Écoles et jeunesse
- ☐ Culture et patrimoine
- ☐ Environnement
- ☐ Autre :

5.Quels sujets aimeriez-vous voir davantage ?

Réponse libre :

6.Y a-t-il des rubriques que vous trouvez moins utiles ?

Réponse libre :

Présentation et lisibilité

7. Que souhaiteriez-vous améliorer ?

- ☐ Taille des caractères
- ☐ Mise en page
- ☐ Qualité des photos
- ☐ Longueur des articles
- ☐ Autre :

Communication et diffusion

8. Utilisez-vous les autres canaux d'informations ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Facebook : *mairie de Saint-Just 35*, Instagram : *saint-just_35*
- ☐ Site internet : *www.saintjust35.fr*
- ☐ Application mobile INTRAMUROS : *https://www.intramuros.org/saintjust35*
- ☐ panneau d'affichage lumineux (bourg)
- ☐ aucun

Participation des habitants

9. Seriez-vous intéressé(e) pour :

- ☐ Proposer des idées d'articles
- ☐ Partager des photos
- ☐ Témoigner sur la vie communale
- ☐ Participer à des interviews
- ☐ Vie du village / Portraits d'habitants
- ☐ Non

10. Avez-vous des suggestions pour améliorer le magazine communal ?

Réponse libre :

Merci pour votre retour ! Votre avis nous aidera à faire évoluer le bulletin communal selon vos attentes.

Si vous souhaitez proposer des idées/ participer, transmettez-nous vos coordonnées.



Communiqués De la Mairie



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	9h-12h15	FERMÉE
MARDI	9h-12h15	14h-17h15
MERCREDI	9h-12h15	FERMÉE
JEUDI	9h-12h15	14h-17h15
 VENDREDI	9h-12h15	14h-17h15
SAMEDI	FERMÉE	FERMÉE

☞ Le service urbanisme est ouvert au public le lundi et le mardi

☎ 02.99.72.00.46 / ✉ mairie@saintjust35.fr

Site internet : www.saintjust35.fr

Application mobile INTRAMUROS : <https://www.intramuros.org/saintjust35>

CONCOURS PHOTOS 2026

18 photographes amateurs nous ont fait parvenir 43 clichés pour concourir dans les 3 catégories proposées. L'ensemble des photos sont exposées à la médiathèque tout l'été.

Thème « Dans la forêt »

- 1^{er} prix M PATOU Dominique / « Dressés vers le ciel » »
- 2^{ème} prix M BLANDIN Ludovic / « Petit trio »
- 3^{ème} prix Mme LE NOACH Claudie / « Passage vert »

Thème « Noir et Blanc »

- 1^{er} prix Mme MAILLARD Géraldine / « Sur la route du Moulin »
- 2^{ème} prix Mme LE NOACH Claudie / « Quand mes nuages s'éclatent »
- 3^{ème} prix Mme BEAUPÉRIN Isabelle / « Le petit menhir »

Thème « Les insectes »

- 1^{er} prix Mme LE NOACH Claudie / « Monsieur Oedémère noble »
- 2^{ème} prix M BLANDIN Ludovic / « Balade de Lucane » »
- 3^{ème} prix Mme MAILLARD Géraldine / « Le temps d'une pose »

LES CLASSES 6

Envie de participer à une belle aventure conviviale ? Un appel est lancé aux habitants pour organiser les prochaines « classes en 6 » qui auront lieu le samedi 3 octobre 2026 à la salle de Cojoux.

Les classes sont une tradition festive qui réunit les générations d'une même année de naissance (1936, 1946, 1956, 1966, 1976, 1986, 1996, 2006...).

Les personnes motivées sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie :
02 99 72 00 46 ou par courriel accueil@saintjust35.fr

LES ACTUALITÉS

Un nouveau **tracteur tondeuse** a été acquis en urgence pour remplacer l'ancien de plus de 20 ans.



Installation du **radar pédagogique** début juin, subventionné par le Conseil Départemental au titre des amendes de police.



DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Afin de préserver au mieux sa population et son environnement, la commune s'est dotée d'un Schéma de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) qui assurera, à terme, une couverture quasi-totale de son territoire. Ce programme ambitieux est largement subventionné par l'Etat (Fonds Vert et DETR) et par la DRAAF de Bretagne (Direction Régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

Le programme 2026 n'est pas achevé mais 10 citernes souples ont déjà été validées par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et sont désormais opérationnelles : Allérac, Le Grand Clairét, Les Noës, Le Clohier, La Bonhommais, Parsac, La Vallée, Poubreuil, La Rohulais et La Perchais. 5 autres seront mises en place en juillet : Le Teillac, Bresquemin, Le Châtaignier, Le Val et Bocadève.

De nouvelles subventions (Fonds Vert et DETR) sont sollicitées pour poursuivre à moindre coût l'installation de nouvelles réserves.



CITY STADE ET PUMPTRACK

Le complexe sportif s'est doté de 2 nouveaux équipements : un city-stade et un pumptrack.

Accessibles à toutes les générations, ils renforceront l'offre sportive de la commune mais aussi l'attractivité du camping municipal.

Le pumptrack accueillera vélos, trottinettes, skateboards, rollers et même les draisiennes... Le city-stade permettra la pratique de plusieurs sports comme le basket, le handball, le tennis, le badminton, le volley, le football...

Ces infrastructures ont tout naturellement trouvé leur place derrière la salle de sport et entre le terrain de football et le camping. Elles seront ouvertes à tous, dans le respect du règlement établi par la municipalité.

Ces réalisations ont été possibles grâce aux subventions accordées par le Département 35 dans le cadre du dispositif Ambitions Communes, soit 45 626,44 € pour le city-stade et 88 893,00 € pour le pumptrack (70%).



COMMISSION AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉS

Le repas des aînés aura lieu cette année
le samedi 10 octobre 2026 à partir de 12h30, à la salle de Cojoux.

Ce rendez-vous annuel convivial est l'occasion de passer un bon moment autour d'un repas et des temps d'animations.

Le repas est gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans (prise en charge par la Mairie).

Vous pouvez vous inscrire auprès de l'accueil de la Mairie.

Si vous n'avez pas de moyen de transport, n'hésitez pas à le signaler lors de votre inscription.

On pourra venir vous chercher à votre domicile.

Vos réponses sont attendues avant le 1^{er} octobre 2026

On vous attend nombreux !

Le déroulé de la journée

- Une célébration à l'église de Saint-Just à 11h30
- Photo de groupe
- L'apéritif offert par la Mairie
- Repas servi par un traiteur et avec une animation



Vous voulez participer à l'organisation finale du repas des aînés (*choix du menu, des animations...*), et aussi réfléchir aux options pour les prochains colis de Noël ?

Vous voulez peser sur certains sujets d'aide sociale et de solidarités pour notre commune ? (*par exemple : accès aux logements sociaux Néotoa, soutien à l'épicerie sociale, à ILOZ et son chantier d'insertion, à la mission locale et ses actions pour nos jeunes, à Just Mobil pour aider à la mobilité...*)

Et participer à réfléchir à des nouveaux projets pour les années à venir : accès à la Santé avec le Médicobus à Saint-Just, entraide (mobilité, partages de compétences et matériels...), réflexion sur le logement social ou encore sur les aides pour nos jeunes et nos aînés... ?

Rejoignez* notre commission Affaires sociales, vous serez les bienvenus !

**Inscription en Mairie*

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mise à jour du registre des personnes vulnérables.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune met à jour son registre de personnes vulnérables. Ce registre permet d'apporter une aide rapide en cas d'événement exceptionnel (inondations, intempéries, canicule...). Si vous êtes inscrit(e), merci de nous signaler tout changement de situation.

Vous souhaitez vous inscrire ou signaler une personne concernée ? Contactez la mairie.



La commune recherche des référents de villages !

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune recherche des habitants volontaires pour devenir référents de villages.

Votre mission : relayer les informations, favoriser l'entraide et contribuer à la gestion des situations exceptionnelles dans votre quartier.

Renseignements et inscriptions auprès de la mairie.

☎ 02 99 72 00 46 ✉ accueil@saintjust35.fr



COMMÉMORATION DU 8 MAI

Le 8 mai dernier, élus, habitants, porte-drapeaux et représentants des associations se sont réunis pour célébrer la Victoire de 1945 et rendre hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la liberté.

Après la lecture des messages officiels, des dépôts de gerbes ont eu lieu aux monuments aux morts de Saint-Ganton puis de Saint-Just. Ces moments de recueillement ont permis d'honorer la mémoire des victimes de la Seconde Guerre mondiale et de rappeler l'importance du devoir de mémoire ainsi que la transmission des valeurs de paix, de liberté et de solidarité.

À l'issue de la commémoration, un pot a été offert. Une exposition de panneaux sur la Seconde Guerre mondiale, réalisée par les élèves du RPI, a été installée pour l'occasion. La municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes présentes pour leur participation à ce moment de souvenir et de recueillement, ainsi que les élèves et encadrants de l'école pour l'exposition.



INAUGURATION DU MÉMORIAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION DES PAYS DE REDON ET VILAINE

Lors de l'inauguration, le 26 avril 2026, du Mémorial de la Résistance et de la Déportation des Pays de Redon et de Vilaine, le train de Langeais a été évoqué.

Ce convoi de déportation, parti en août 1944 à la fin de la Seconde Guerre mondiale, transportait de Rennes vers l'Allemagne des prisonniers militaires, des détenus politiques ainsi que des résistants.

Parmi eux figurait Alexandre Lecommandoux, qui fut embarqué dans le « Train de Langeais » le 2 août 1944



Ci-dessous un extrait du site Mémoires de guerre.

“LECOMMANDOUX Alexandre, né le 23 novembre 1921 à Saint-Just (Ille-et-Vilaine). Il travaillait à la ferme familiale. Le 29 mai 1944. Des militaires allemands firent irruption au domicile de ses parents afin de le mettre en état d'arrestation. Prévenu de l'arrivée des soldats, Alexandre Lecommandoux se cacha dans les dépendances de la ferme. Son père fut pris en otage et interné à la Maison d'Arrêt de Redon. Devant cette situation, le jeune Lecommandoux se constitua prisonnier le lendemain. Son père fut de ce fait relâché. Il semble que son arrestation soit due à une dénonciation. Les véhicules allemands qui stationnaient devant son domicile transportaient des jeunes gens arrêtés dans la région de LaGacilly et ne firent qu'un seul arrêt à Saint-Just précisément pour la prise en charge du jeune Lecommandoux. Interné à la prison Jacques Cartier de Rennes, il fait partie du convoi de détenus qui quitta Rennes début août à destination de l'Allemagne. Arrivé au camp de Natzweiler le 26 août 1944 en provenance de Belfort. (Matricule 23932), il a été transféré quelques jours plus tard vers Dachau. Il décédait le 11 février 1945 à Halach-Sportplatz.” (ADIV 167 J 25)

UNE MATINÉE POUR DÉCOUVRIR ET CONSTRUIRE ENSEMBLE

Le 14 juin dernier, la nouvelle équipe municipale de Saint-Just a accueilli les habitantes et habitants à la Halle pour une matinée de rencontre, d'information et d'échange.

Ce rendez-vous a permis aux personnes qui se sont déplacées de faire connaissance avec leurs élu.e.s et de découvrir les différentes commissions et groupes de travail ouverts à la participation, offrant ainsi à chacun la possibilité de s'impliquer dans les projets de la commune.

Les collectifs et associations de la commune étaient également présents pour présenter leurs actions et leurs projets, illustrant la richesse de la vie locale et l'engagement des bénévoles.

Brigitte GARDET a par ailleurs présenté Le projet de Forum Ouvert qui se tiendra à l'automne. Cet espace de dialogue permettra à chacun de partager ses idées et de contribuer à la réflexion sur les projets d'avenir de la commune.

Cette matinée conviviale s'est conclu autour d'un verre de l'amitié.

Si vous n'étiez pas disponibles mais intéressés par une commission, il est possible de s'y inscrire en appelant la mairie ou en envoyant un courriel à accueil@saintjust35.fr



LES ACTUALITÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

Retour en photos sur les événements et les moments de convivialité qui ont marqué ces derniers mois à la médiathèque.



Halloween



Galette des rois



Lecture avec les tous petits



Spectacle des Minuscules



Atelier Furoshiki

EN JUILLET A LA MÉDIATHÈQUE :


MERCREDI
8
de 16h
à 17h30

Petite balade en histoires

Le temps d'une promenade, laissez-vous porter par de belles histoires racontées en pleine nature.
À partir de 4 ans, avec parent accompagnateur.


SAMEDI
11
de 10h30
à 12h

Viens fêter les vacances à la médiathèque !

Et si un simple bocal se transformait en aquarium lumineux ? Lors de cet atelier créatif, chaque participant réalisera sa propre création accompagnée d'un moment de lecture et un goûter pour célébrer le début des vacances.


MERCREDI
8
de 15h
à 18h

Médiathèque hors les murs - du 08 juillet au 12 août

Tout au long de l'été, la médiathèque prend ses quartiers à l'extérieur. Chaque mercredi après-midi, venez profiter d'un espace lecture en plein air et découvrir une sélection de jeux en bois géants.



PUIS A LA RENTRÉE :

SEPTEMBRE

Balade contée « La potion magique » *

Animé par Dame Nature

📅 Samedi 12 septembre 2026 – à 10h

Au fil d'une aventure entre forêt et prairie, les participants seront invités à reconnaître, récolter et découvrir les plantes sauvages médicinales nécessaires à la fabrication d'une potion magique. Une expérience immersive mêlant conte, nature et découverte sensorielle.

👤 À partir de 4 ans avec parent accompagnateur.

OCTOBRE

Exposition photographique : L'Arctique

📅 Du 7 au 17 octobre 2026

À travers une série de photographies réalisées lors de son voyage en Arctique en 2020, Michel Divet invite le public à découvrir la beauté de ces paysages exceptionnels et à réfléchir aux enjeux environnementaux qui les concernent.

Cette exposition est proposée en partenariat avec l'UCCSM de Bruc-sur-Aff dans le cadre de la Semaine de la santé mentale.

📅 Samedi 17 octobre : rencontre avec le photographe suivie d'un moment convivial.

NOVEMBRE

Le Festival des Minuscules *

👤 Spectacle des bénévoles

Pour la quatrième année consécutive, bénévoles et bibliothécaires se réunissent pour proposer des lectures mises en scène ! Cette année, les grenouilles seront les invitées d'honneur d'un spectacle plein d'humour, de surprises et de croassements.

📅 Jeudi 12 novembre 2026 à Saint-Just – 10h30

📅 Samedi 14 novembre 2026 à Pipriac – 10h30

📅 Mercredi 18 novembre 2026 à Saint-Ganton – 10h30

Atelier relaxation parents-enfants *

Animé par Étincelles de Soi

📅 Samedi 28 novembre 2026 – à 10h30

Au cours de cet atelier, Laetitia proposera aux tout-petits et à leurs parents des activités basées sur des mouvements doux favorisant l'éveil sensoriel, la découverte du corps et la communication non verbale.

Un moment privilégié pour partager un temps de complicité, développer la curiosité des enfants et apprendre quelques gestes simples de relaxation à reproduire à la maison.

👤 Pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents.

*** Le nombre de places étant limité, il est fortement conseillé de réserver auprès de la médiathèque.**

NOUVEAU RENDEZ-VOUS À PARTIR DE SEPTEMBRE

"La Nappe partagée"

Charlotte vous donne rendez-vous une fois par mois à la médiathèque pour un atelier participatif autour de la broderie.

Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, chacun pourra découvrir différentes techniques, partager ses connaissances ou simplement profiter d'un moment créatif autour d'un goûter.

Débutants, curieux ou passionnés, tout le monde est le bienvenu !

🕒 De 16h à 18h : 23 septembre / 21 octobre / 25 novembre / 9 décembre

ET CE N'EST PAS FINI...

De nombreuses animations sont actuellement en préparation pour les mois à venir.

N'hésitez pas à pousser la porte de la médiathèque pour découvrir notre programmation complète ou à nous suivre sur Instagram afin de ne manquer aucune actualité !

Instagram c'est ici



OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

Saint-Just figure dans la liste des 69 communes breilliennes citées dans l'arrêté ministériel classant les bois, forêts et landes exposés au risque incendie en application de l'article L.132-1 du Code Forestier. Ces communes sont soumises à l'Obligation Légale de Débroussaillage par arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2025.

Le Maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et des agents assermentés, notamment ceux de l'Office National des Forêts (ONF) sont habilités à verbaliser.

La loi n'impose le débroussaillage qu'en présence d'habitations, de constructions ou de voiries lorsqu'elles sont situées dans ou à proximité de la forêt. Le périmètre d'application s'impose sur les terrains situés à moins de 200 mètres des massifs de forêts et landes de plus de 4 hectares.

Vous êtes concernés par cette obligation si :

- Vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque à moins de 200 m de bois, forêts, landes, maquis et garrigues ;
- Si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées.



Etat initial



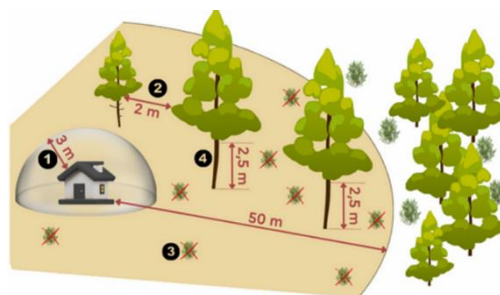
Après débroussaillage

Il en est de même de part et d'autre de la voie publique à partir de la fin de la bande bitumée sur une largeur de :

- 10 mètres pour les routes nationales
- 5 mètres pour les routes départementales
- 3 mètres pour les voies communales.

La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations nécessaires. En cas d'opposition, ces travaux seront à leur charge et relèveront de leur responsabilité (tant administrative que pénale).

Nous vous invitons à consulter l'arrêté préfectoral sur le site internet de la Préfecture d'Ille et Vilaine en tapant « débroussaillage ». Pour visualiser votre parcelle et les massifs, consultez le site Géoportail : « Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage ».



DÉBROUSSAILLER, CE N'EST PAS TOUT COUPER

Il ne s'agit pas d'effectuer une coupe rase, mais de créer une discontinuité végétale pour respecter une distance de sécurité entre les arbres.

CURAGE ET ENTRETIEN DES FOSSÉS

La mairie organise un plan de curage des fossés de la commune tournant sur une période de 5 à 10 ans (curages réalisés à l'automne). Cela permet de garantir le bon fonctionnement des écoulements en complément de l'entretien régulier obligatoire des fossés qui doit être réalisé par les propriétaires (article 640 et 641 du Code Civil).

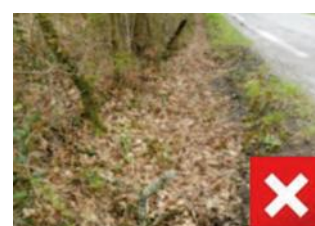
Vous pouvez toutefois nous signaler des situations ponctuelles en mairie afin de déterminer si une intervention doit être programmée.

Pour l'entretien du fossé, il est conseillé de :

- Enlever les éléments pouvant gêner l'écoulement (feuilles, branches, déchets, etc.) ;
- Nettoyer les buses et grilles pour éviter les bouchons.

et éviter de :

- Modifier le profil du fossé ou surcreuser lors du curage
- Utiliser des herbicides ou pesticides à moins de 5 m ;
- Curer le fossé « à blanc » ou décaper le sol ;
- Réaliser un entretien trop fréquent, notamment entre avril et juillet.



ÉNERGIES DU CANUT A L'OUST

Devenez actionnaire de la société de production d'énergie solaire citoyenne de votre territoire

ÉNERGIES DU CANUT À L'OUST ou ECO, est un regroupement de 8 communes voisines, dont St Just, qui se sont fédérées avec des citoyens et des partenaires pour accélérer le déploiement des **énergies renouvelables**, en **produisant et distribuant localement de l'électricité solaire**.

UN INVESTISSEMENT CONCRET, LOCAL ET PORTEUR D'AVENIR

Ensemble nous investissons dans des installations photovoltaïques sur les toitures communales de nos communes. Une fois ces panneaux installés, de l'électricité solaire produite localement devient accessible pour les communes, les entreprises et les habitants du territoire. Deux premiers projets sont en cours d'installation, à La Chapelle de Brain et à Bains s/Oust. Des investissements seront ensuite réalisés sur chacune de nos 8 communes.

COMMENT PARTICIPER ?

1. Devenez actionnaire

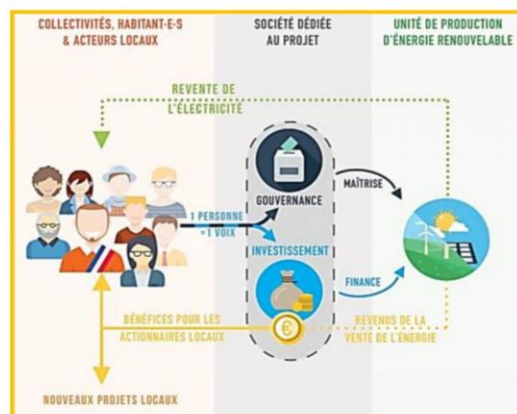
- Une participation de 250 € = 1 panneau solaire posé
- Une participation de 2 000 € = 8 panneaux, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'un foyer

Souscription minimum : 50€ (5 parts de valeur unitaire 10€)
Nous réservons l'électricité solaire d'abord à nos actionnaires.

Souscrire en
ligne sur
CoopHub
Ou en mairie



Pour en savoir plus :
<https://www.enr-citoyennes.fr/energies-du-canut-a-loust/>



**UNE PREMIÈRE LEVÉE DE
FONDS EN COURS POUR 160
000 €**

Un projet en partenariat avec :



2. Rejoignez l'équipe citoyenne de St Just

Nous recherchons des personnes pour rejoindre l'équipe communale composée d'élu.e.s et de citoyen.ne.s travaillant d'une part à l'étude de toitures qui pourraient accueillir des centrales photovoltaïques susceptibles d'entrer dans le projet ECO et de l'autre à la promotion du projet auprès des citoyens et entreprises de la commune.

N'hésitez pas à nous contacter

Mairie St Just
02 99 72 00 46
mairie@saintjust35.fr

Énergies
du Canut à l'Oust
solaire citoyen





avec



La Maison de l'Habitat : Information et conseils personnalisés neutres et gratuits adaptés à votre projet !

Achat de bien, projet de réhabilitation, de construction... Un ensemble d'**acteurs de l'Habitat** est réuni au sein de ce **guichet unique**, pour **simplifier vos démarches** en tant que propriétaires (occupants et bailleurs), locataires ou primo-accédants.

Ce **service public** assure des **conseils d'ordre** :

- **Technique et financier**
Un conseiller pour répondre à vos questions techniques et financières : isolation, chauffage, équipements électriques, installations d'énergies renouvelables... ;
- **Juridique et/ou fiscal**
Offre une information gratuite, neutre et complète sur toutes questions d'ordre juridique, financier ou fiscal ayant trait au logement ;
- **Architectural, en amont de votre projet**
Propose des conseils architecturaux aux particuliers en matière de rénovation en amont de la constitution de votre demande de procédures d'urbanisme : déclaration préalable, permis de construire...

Pour plus d'informations et prise de rendez-vous :

La Maison de l'Habitat

66 rue des Douves – 35 600 REDON

02 99 72 16 06 dev.urbain@redon-agglomeration.bzh



Horaires ouverture :

- Le lundi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Du mardi au jeudi, de 13h30 à 17h30

Mobilités : REDON Agglomération passe la vitesse supérieure

Lancé officiellement en avril 2026, le nouveau service de location longue durée (LLD) de vélos à assistance électrique (VAE) de l'Agglomération est désormais opérationnel.

Ce service s'adresse à tous les habitants des 31 communes du territoire, dès 16 ans, ainsi qu'aux actifs travaillant sur l'Agglomération (sous réserve d'un contrat de plus de 3 mois).

Réservez en ligne sur la plateforme www.red.bzh Vous choisissez votre modèle et déposez votre dossier. Un accompagnement par téléphone est possible au 02 30 24 34 44.

Une fois votre dossier validé par mail, vous recevrez une confirmation pour prendre rendez-vous au local RED Vélos **pour retirer votre équipement et bénéficier des conseils personnalisés d'un technicien.**

Un service de proximité au plus près de chez vous. Pratique pour Saint-Just :

Le service mobile s'arrête juste à côté, sur le parking de l'espace Albert Poulain à **Pipriac**, chaque 2^{ème} mercredi du mois de 14h30 à 17h30.

Une livraison à domicile ou sur votre lieu de travail est également possible en supplément.

MODELE	TARIF PLEIN		
	3 MOIS	6 MOIS	ANNUEL
VAE	90 €	150 €	250 €
VAE Longtail	180 €	300 €	
TARIF REDUIT à -50% (sous conditions)*			
SUPPLEMENTS			
Siège enfant	5 € par trimestre		
Livraison ou récupération du vélo à domicile ou sur le lieu de travail	32,50 € le déplacement unitaire		

Transport sur réservation :

Transport sur réservation
MODE D'EMPLOI

CHOISIR VOTRE TRAJET

DÉFINIR VOS HORAIRES

RÉSERVER

SAINT-JUST

CHOISIR VOTRE TRAJET

D'OÙ PARTEZ-VOUS ?

OÙ ALLEZ-VOUS ?

LA FORGERAIS

- REDON : Gare SNCF, Hôpital, Haut-Pâtis, Office de Tourisme
- GUIPRY-MESSAC : Gare SNCF
- SAINT-JUST : Mairie
- RENAC : Médiathèque
- PIPRIAC : Champ de foire, Rue de l'Avenir

LA BAUCHERAIS

- REDON : Gare SNCF, Hôpital, Haut-Pâtis, Office de Tourisme
- GUIPRY-MESSAC : Gare SNCF
- SAINT-JUST : Mairie
- RENAC : Médiathèque
- PIPRIAC : Champ de foire, Rue de l'Avenir

LA GIRONNAIS AIRE DE COVOITURAGE

- REDON : Gare SNCF, Hôpital, Haut-Pâtis, Office de Tourisme
- GUIPRY-MESSAC : Gare SNCF
- SAINT-JUST : Mairie
- RENAC : Médiathèque
- PIPRIAC : Champ de foire, Rue de l'Avenir

MAIRIE

- REDON : Gare SNCF, Hôpital, Haut-Pâtis, Office de Tourisme
- GUIPRY-MESSAC : Gare SNCF
- RENAC : Médiathèque
- PIPRIAC : Champ de foire, Rue de l'Avenir

Sam souhaite partir de «La Forgerais» à Saint-Just pour arriver à la «Gare SNCF» de Redon à 16h10.

DÉFINIR VOS HORAIRES

À QUELLE HEURE SOUHAITEZ-VOUS ARRIVER ?

PÔLES DE CORRESPONDANCES DE REDON

HEURES D'ARRIVÉE À LA GARE*	HEURE DE DÉPART DE LA GARE*
7:15	-
8:20	8:40
9:20	9:40
12:20	13:30
16:10	16:40
17:10	17:40
18:10	18:40
-	19:40

*Les autres pôles de correspondances de Redon sont accessibles avec un écart de quelques minutes.

ARRÊTS DE PROXIMITÉ

HEURES D'ARRIVÉE À L'ARRÊT DE PROXIMITÉ	HEURE DE DÉPART DE L'ARRÊT DE PROXIMITÉ
8:00	10:00
9:00	11:00
12:00	14:00
15:00	17:00

PÔLE DE CORRESPONDANCES DE GARE DE MESSAC-GUIPRY

HEURES D'ARRIVÉE À GARE DE MESSAC-GUIPRY	HEURE DE DÉPART DE GARE DE MESSAC-GUIPRY
6:30	-
7:45	-
8:45	8:10
12:45	9:10
16:45	13:10
17:40	17:10
18:45	18:10
-	19:10

RÉSERVER

Réservation à minima la veille pour le lendemain (centrale ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h).

02 30 24 25 26 reservation@red.bzh

www.red.bzh

Informations à indiquer lors de votre réservation :

- > nom et n° de téléphone
- > adresse mail
- > date et heures de déplacements souhaités (voir tableau ci-dessus)
- > arrêt de départ et d'arrivée

Pour toute question ou information supplémentaire : contact@red.bzh

Vous recevrez une confirmation de votre trajet par mail ou par SMS.

Votre heure de départ vous sera communiquée la veille de votre trajet.

Rendez-vous au point de départ 5 minutes avant l'heure de passage.

Vous choisissez d'arriver et de repartir selon les horaires de la page de droite

LEGÈRE

Arrêts de proximité (destination et/ou de prise en charge) Arrêts de prise en charge uniquement Pôles de correspondance Redon Pôles de correspondance hors Redon

OFFICE DE TOURISME - MAISON MÉGALITHES ET LANDES

Horaires d'ouverture

La Maison Mégalithes et Landes vous accueille dans son espace d'exposition en juin et septembre du mercredi au dimanche, et du mardi au dimanche en juillet et août. En octobre, la structure sera ouverte uniquement le mercredi et les week-ends hors vacances de la Toussaint, puis du mercredi au dimanche, elle fermera ses portes au public pendant la période hivernale.

Animations de l'été

Cet été la Maison Mégalithes et Landes vous proposera des animations créatives pour toute la famille ! Le 11 juillet, se tiendra un atelier initiation à la céramique avec l'Atelier LAC. Le 18 juillet l'Atelier Vagabond vous proposera une création de carnet de voyage. Le 29 août, essayez-vous à la linogravure avec Elucidée Creation.

Une nouvelle exposition temporaire

Une nouvelle exposition temporaire viendra compléter l'offre d'animations de la saison, avec la présentation de "La danse traditionnelle en Bretagne : une société en mouvement(s)" en collaboration avec le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine. Au travers de panneaux et de photos. Les expositions seront gratuites et accessibles, les visiteurs seront invités à retracer l'histoire de la danse à l'échelle de la région et sur le

territoire du Pays de Redon. L'exposition sera accessible au public sur les horaires d'ouverture de la Maison Mégalithe et Landes, du 27 juin au 31 octobre.

Agenda des animations de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme du Pays de Redon récolte l'ensemble des initiatives organisées sur le territoire afin de valoriser vos animations. Celles-ci figureront ensuite dans la rubrique Agenda de notre site internet, puis dans l'édition papier disponible à nos points d'informations touristiques.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter notre chargée des animations Marion LE FOLL : m.lefoll@tourisme-pays-redon.com

Maison Mégalithes et Landes
10, allée des cerisiers
Ouverture du 6 avril au 3 novembre 2026
mml@tourisme-pays-redon.com
Tél : 02.99.72.36.53

Office de Tourisme du Pays de Redon
Place de la République
accueil@tourisme-pays-redon.com
Tél : 02.99.71.06.04

Office de Tourisme de Guéméné-Penfao
1, rue de Beslé
Tél : 02.40.79.30.83

Informations pratiques

LA MISSION LOCALE

Vous avez entre 16 et 25 ans, 29 ans si en situation de handicap, la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne !

La Mission Locale vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches de recherche d'emploi, d'accès à une formation et ou de découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans les domaines de la santé, du logement, des déplacements et pouvez éventuellement bénéficier d'un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes, comme vous, au travers notamment d'actions que la Mission Locale propose avec ses partenaires : culture, loisirs, sports.

Notre objectif est de faciliter votre accès à l'autonomie et vous permettre de construire vos projets professionnels et de vie.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Saint-Just, Blandine ROUSSEL est en permanence à ILOZ - Pipriac, et est joignable à la Mission Locale au **02 99 72 19 50**.

Emploi et formation : Découvrir des opportunités professionnelles adaptées à ses envies, faire un stage. Accédez à des formations pour développer ses compétences.

Aides financières : Passer le permis ou réaliser un projet, vous pouvez peut-être bénéficier d'un soutien financier.

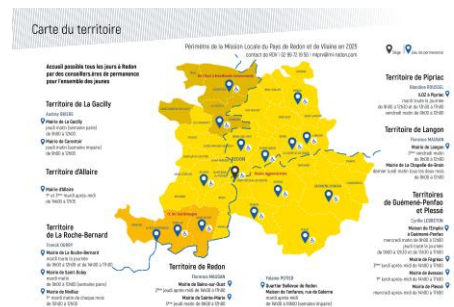
Logement : Obtenir des conseils sur l'accès au logement.

Mobilité : Trouvez des solutions pour ses déplacements au quotidien.

Santé : Bénéficier d'informations et d'un accompagnement pour son bien-être.

Gestion du budget : Apprendre à gérer ses finances de manière responsable.

Sport / Loisirs / Culture : Se faire plaisir et rencontrer d'autres jeunes...



Des stages pour découvrir le monde professionnel

Faire des stages permet de découvrir un métier et de mieux définir son projet professionnel. La Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans cette démarche. Un conseiller vous aide à identifier des entreprises susceptibles de vous accueillir selon votre projet et vos centres d'intérêt. C'est un excellent moyen pour découvrir un secteur d'activité, d'observer un métier, de mieux comprendre le fonctionnement d'une entreprise et se faire connaître d'une entreprise.



Visitez des entreprises pour découvrir les opportunités du territoire

Le territoire du Pays de Redon et de Vilaine dispose de nombreuses entreprises dans des secteurs d'activités variés, parfois peu ou mal connus. Ainsi, des visites d'entreprises sont proposées par la Mission Locale afin de découvrir des métiers, rencontrer des professionnels et ce, dans des domaines d'activités variés : industrie, commerce, artisanat ou services. Elles favorisent les échanges avec des potentiels employeurs et permettent de mieux connaître les opportunités d'emploi du territoire.

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !

N'hésitez pas à parler de la Mission Locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et YouTube.



Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02 99 72 19 50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 - Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE **CRAMPES** **NAUSÉES**

Protégez-vous


RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi


BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations:
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Pendant les fortes chaleurs Protégez-vous


RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi


BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif


Mouillez-vous le corps


Fermez les volets et fenêtres


Privilégiez les activités douces


Mangez frais et équilibré


Évitez l'alcool


Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations:
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

TARIFICATION SOLIDAIRE COLLÈGES PUBLICS

À partir de la rentrée scolaire 2026, le Département d'Ille-et-Vilaine met en place un tarif solidaire dans tous les restaurants scolaires des collèges publics. Le prix du repas dépendra de vos ressources. Il sera calculé en fonction de votre quotient familial CAF/MSA ou de votre revenu fiscal de référence (pour les non-allocataires). Concrètement, le prix d'un repas complet sera compris entre 0,80 € et 5,90 €.

Pourquoi un nouveau tarif ?

Pour que tous les élèves puissent manger au collège :

- avec un repas équilibré et de qualité ;
- quel que soit le revenu de leur famille.

Comment bénéficier de la tarification solidaire ?

J'inscris mon enfant en deux étapes.

1. Lors de l'inscription de mon enfant au collège, j'indique s'il sera demi-pensionnaire. Sont entendus par demi-pensionnaires les élèves qui déjeunent au minimum 3 fois par semaine au restaurant scolaire.
2. À partir du 1^{er} juin 2026, je finalise mon inscription à la restauration sur le site ille-et-vilaine.fr/tarification : je remplis les informations demandées. Une fois mon inscription validée par le Département, je reçois un message mentionnant le tarif du repas.

Attention !

Le collège facture les repas selon le tarif fixé par le Département. Si vous ne complétez pas le formulaire en ligne, le tarif maximum (5,90 €) sera appliqué.



ille-et-vilaine.fr/tarification

Quels sont les tarifs ?

Le prix du repas dépend de vos ressources. Il est calculé en fonction de votre quotient familial CAF/MSA ou de votre revenu fiscal de référence (pour les non-allocataires). Vous trouverez ci-dessous les 12 tranches de quotient familial qui déterminent le prix appliqué.

Bon à savoir !

Le coût réel d'un repas est d'environ 8,75 €. La différence entre ce coût réel et votre tarif est prise en charge par le Département.



Tarif par repas pour les demi-pensionnaires

Tranche	Quotient familial	Tarif
1	0 – 300	0,80 €
2	301 – 400	1,10 €
3	401 – 500	1,45 €
4	501 – 600	1,90 €
5	601 – 750	2,40 €
6	751 – 900	3,00 €
7	901 – 1100	3,50 €
8	1101 – 1350	4,10 €
9	1351 – 1600	4,60 €
10	1601 – 2000	5,10 €
11	2001 – 2500	5,65 €
12	Plus de 2500	5,90 €

Aide sociale à l'enfance

Pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) le prix du repas sera de 3,00 €. L'inscription à la tarification solidaire est également à réaliser en ligne.

Vie associative



CALENDRIER DES ANIMATIONS 2nd SEMESTRE 2026

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
11 juillet	Mégalithes'Storm	Concours de palets	Terrain des sports
03 octobre	Classes 6	Rassemblement des Classes 6	Salle de Cojoux
10 octobre	Municipalité	Repas des aînés	Salle de Cojoux
17 octobre	Entre Palis et Mégalithes	Trail	Départ de Renac
31 octobre	APEP	Concert	Salle du FAR
28 novembre	Comité des Fêtes	Téléthon	Salle de Cojoux
13 décembre	Just Une Création	Marché de Noël	Place de l'église
20 décembre	ANIM'Saint-Just	Les Lampions de Noël	Château du Val

JUST UNE CRÉATION

Pour cette nouvelle édition 2026, le marché des créateurs, qui a eu lieu le dimanche 07 juin, s'est déroulé dans une ambiance conviviale avec une vingtaine d'artisans, des jeux pour enfants dont une structure gonflable.

Pour plus d'infos sur nos événements : justunecreation35@gmail.com

Les prochains événements de l'association :
le Marché de Noël : dimanche 13/12/2026,
et la nouveauté, le loto : samedi 23/01/2027
à la salle de Cojoux.





FOYER D'ANIMATION RURAL



"AD'SEIL DEN L'BOURG" (A CE SOIR DANS LE BOURG)

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Vendredi 18 sept 2026 en soirée (Entrée au chapeau)

Le FAR vous invite à découvrir l'histoire du Bourg actuel, bâti à partir du milieu du XIXème siècle, à travers sa création, la construction de son église, de sa mairie, de ses écoles et le développement des activités commerciales et artisanales.

Pourquoi le bourg a-t-il été transféré ? Comment la laïcité s'est mise en place avec l'église, l'école, la mairie ? Où se sont implantés les commerces et les artisans ? ...

Au programme:

- Randonnée de deux km avec étapes commentées.
- Au retour dans le bourg : apéro offert par le FAR, animation musicale (chants, contes, danses) et restauration sur place avec la participation des commerces locaux.



LA DANSE FOLK : UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

L'Atelier a vu passer des danseurs de tout âge et tout niveau cette année, tous motivés pour apprendre ou s'améliorer dans la pratique de danses traditionnelles bretonnes et d'ailleurs. L'ambiance est aux rires dans l'assiduité, à l'entraîn dans la décontraction et à la concentration dans la bonne humeur !

Ce joyeux atelier bi mensuel du vendredi s'est terminé par un Bal Folk ouvert à tous sous la chaleur du mois d'avril. C'était une scène ouverte pour les musiciens accompagnée d'un buffet créé à partir des meilleures recettes de chacun. Tout le monde a pu danser sur une chapelloise ou une mazurka, peu importe que ce soit pour la première ou la centième fois.

L'atelier revient en septembre, gardez les yeux ouverts et les oreilles attentives pour ne pas rater les infos !

A VOS REFLEX !

Que vous soyez débutant curieux ou amateur confirmé, équipé d'un vieux reflex ou du tout dernier hybride, vous avez toute votre place au club photo du FAR.

Vous y trouverez une équipe passionnée, animée par l'envie de partager techniques, astuces et idées créatives. Selon les conditions climatiques, nous partons en sortie photo sur le terrain ou nous nous retrouvons au club pour des échanges bienveillants autour des images de chacun. Un lieu pour progresser, expérimenter, s'inspirer... et surtout passer un bon moment.

Les rencontres du club ont lieu deux jeudis par mois à 18h30 (hors vacances scolaires).



A VOS RAQUETTES !

Tous les mardis à 18h, armez-vous de vos raquettes pour votre rendez-vous sportif du soir. Une petite équipe vous attendra prête à vous affronter dans des matchs de tennis de table dignes des frères Lebrun !

Des tables sont mises à disposition à la salle des palets (à côté de la salle du FAR) pour ces belles soirées conviviales.

L'année prochaine, sortez votre plus belle raquette et rejoignez-nous !

A VOS GUITARES !

Une salle de musique est disponible pour les musiciens en herbe adhérents du FAR.

Il suffit de s'inscrire sur les créneaux qui seront disponibles et d'amener ses instruments pour laisser la créativité faire le reste.

Pas besoin d'être virtuose, juste l'envie de faire de la musique, seul/es ou entre ami/es.

D'autres aménagements et améliorations pourront être envisagées selon les besoins et l'intérêt porté à cette proposition.

A VOS PROJETS !

Le nouveau Conseil d'Administration récemment élu est motivé à réunir les habitants de Saint-Just de tout âge dans de nombreux projets ! Pour cela, nous sollicitons votre aide :

Qu'avez vous envie de voir naître dans votre commune ?
Répondez au questionnaire en flashant le QR code



Foyer d'Animation Rural de St Just

-

Salle du FAR, 10 rue du Halgouët

-

farsaintjust@gmail.com



Les mûres c'est si bon, en toute modestie ! *Rubus fruticosus* L.

Aujourd'hui, destination de vacances, n'importe où dans l'Europe tempérée. Et là, qui, lors d'une randonnée champêtre au mois d'août ne s'est pas laissé tenter par la gourmandise d'une cueillette de **Mûres** au détour d'une haie ?

Oui, je vous parle bien de ces petits fruits charnus et succulents, formés de petites drupes soudées à la base. Chaque drupe contient une graine...qui restera coincée entre les dents à votre plus grand énervement.

Tôt dans la saison, le fruit est vert à rougeâtre et vous comprendrez rapidement qu'il faut passer son chemin car son goût est très astringent. Mais au petit matin, avant les grosses chaleurs de la fin de l'été, vous pouvez commencer la récolte des **Collets** dans l'espoir de réaliser la meilleure confiture du monde. Mais comme toutes bonnes choses, il faut le mériter et prendre ses précautions.

D'abord, on évitera la belle tenue blanche, car elle sera vite tachée avec des traces indélébiles de la **Bricole de bergère** et le jus de citron ou le vinaigre blanc auront bien du mal à faire retrouver la blancheur immaculée.

Ensuite, évitez de prendre les **Mûres de Renard** au ras du sol, certes, c'est plus facile à prendre, mais c'est aussi à hauteur d'urine de chiens ou de renards, vecteurs de la rage dans certaines régions.

Pour les gloutons, on y va mollo sur la quantité mangée sur place, car l'**Arronce** est légèrement laxative, et faire la grosse commission en urgence dans un roncier est loin d'être une partie de plaisir.

Mais le gros problème, ce sont surtout les turions, ces longues tiges armées de gros aiguillons vulnérants. Des pousses de 2 à 4 mètres en une seule année peuvent se développer. Ce n'est pas surprenant que le jus de **Ronce** soit utilisé en culture in vitro pour stimuler la culture d'autres tissus végétaux. Un conseil venant tout droit du Périgord, ramper neuf fois sous un roncier formant une arche fait disparaître les furoncles ... résultat non garanti par l'auteur de cet article qui pense plutôt comme les grecs qui appelaient cette ronce le « sang des Titans », parce qu'elle était supposée provenir du sang répandu par ceux-ci au cours de la lutte qu'ils durent soutenir contre les dieux.

Par marcottage, ces turions permettent à la plante de former rapidement des ronciers denses si caractéristiques des terrains en friche. Les jeunes arbres protégés par la **Léronce**, mère de la forêt, sont ainsi à l'abri de la dent vorace des herbivores. Ces **Mouriers sauvages** forment aussi des haies inextricables au point qu'on a longtemps surnommé le fil de fer barbelé « ronce artificielle ».

Notre cueilleur du dimanche, sans être forcément lui aussi un herbivore, devra affronter des aiguilles qui s'agrippent aux vêtements. Rappelons, l'histoire de Pyrame et de Thisbé dans la mythologie grecque qui reflète la symbolique de l'attachement amoureux de la

Ronce : Pyrame, croyant que sa chère Thisbé avait été dévorée par une lionne en fureur, se tua de désespoir. Thisbé, éloignée par la crainte, revient et voit expirer son cher Pyrame ; elle ne peut survivre, et le même poignard fait d'une épine de ronce réunit les deux amants.

De façon triviale, il est dit en Bretagne, Maine-et-Loire, Allier, ou Charente, qu'une ronce qui se fixe à la jupe d'une jeune fille ou d'une veuve signifie que son galant pense à elle, ou qu'elle se mariera dans l'année. Par contre, dans le Cher, la jeune fille devra attendre sept ans avant de se marier et dans l'Aude, elle épousera un veuf ou sera veuve trois fois. Donc, mesdames, choisissez bien votre département de résidence ! Pour ces messieurs, il peut être utile de savoir, que manger des **Rossebelles** stimule le dynamisme et la puissance virile.

Mais l'explication de la présence des épines sur la ronce est bien connue dans le piémont : jadis les **Catimurons** tenaient une auberge, mais ils firent crédit à tant de Piémontais qu'ils ne purent payer leurs dettes et furent obligés de fermer boutique. Depuis, ils accrochent les gens pour tâcher d'être payés.

Après toutes ces fadaïses, nos **Renverse panier** ne sont toujours par cueillies, et bien, récupérez les longues tiges fendues et privées de leur moelle, pour en faire des paniers, des paillassons ou lier des fagots. Puis, cherchez entre les feuilles vertes à 5 à 7 folioles finement dentées, des corymbes de fleurs (en juin) à 5 petits pétales blanc ou rose. Attention, il y a de nombreuses étamines blanches qui attirent les bourbons et abeilles venant chercher notamment le nectar et surtout le pollen. Sans le savoir, ces insectes sont les principaux acteurs de la fécondation croisée dans la famille des rosacées (pommiers, poiriers, pêcheurs, cerisiers, roses, etc). Ils permettront d'avoir les fruits récoltés à la fin de l'été.

Mais que faire avec tous ces petits fruits noirs ? Vous n'avez que l'embarras du choix. De la confiture pour agrémenter les goûters en hiver, à la glace à la **Roumic** pour résister aux canicules de plus en plus fréquentes, donc il faut manger plus de glace...miam !

Vous pouvez aussi en faire un sirop astringent qui a le mérite de soigner les maux de gorge de par sa richesse en tanin et en acide salicylique (l'aspirine). Pour le « tea time » vous proposerez des infusions de feuilles d'**Espinasse** comme ersatz du thé de Chine.

Enfin, vous avez certes affronté tous les dangers de la **Rundre**, mais sachez rester modeste comme le rappelle la légende suivante : le sapin et la ronce discutaient ensemble. Le sapin se vantait et disait « Je suis beau, élancé et haut, et je sers à construire les toits des temples et des vaisseaux. Comment oses-tu te comparer à moi ? — Si tu te souvenais, répliqua la ronce, des haches et des scies qui te coupent, tu préférerais, toi aussi, le sort de la ronce. »

Pour tous renseignements envoyer un mail à botaplus@free.fr - Site internet : <http://botaplus.fr>

Réserver vos places dès maintenant pour la sortie botanique : « **Lande de Grémel** » à **Saint-Just (35)** **le samedi 22 août 2026. Rendez-vous : 9h30 parking salle polyvalente de Saint-Just.**

Pour avoir plus de renseignements sur toutes les sorties prévues en 2026 :

<http://botaplus.fr/actualites.html>

CPIE VAL DE VILAINE

CPIE Val de Vilaine : ateliers et visites patrimoine pour petits et grands

L'été est de retour, et avec lui les groupes scolaires qui affluent à Saint-Just depuis le mois d'avril pour découvrir le site mégalithique et les modes de vie à la Préhistoire.

En 2026, un nouveau partenariat est à mentionner : la « Mission Contes & Menhirs » avec le conteur Doé et ses histoires espiègles de fées. Au total, 27 classes ont été accueillies sur 14 dates d'avril à juin, pour un total de près de 600 participants venant d'écoles maternelles et primaires de différents départements (22, 35, 44, 56). L'occasion de faire découvrir les Landes de Cojoux et les activités du Pôle Patrimoine à de nouveaux archéologues amateurs !

Mais l'aventure préhistorique du CPIE Val de Vilaine ne s'arrête pas là : comme chaque année, notre équipe a concocté un riche programme d'animations destinées au public familial tout l'été.

Une trentaine d'animations proposées en juillet et août dont des visites guidées et notamment les incontournables « Rando archéo » (les 17 et 31 juillet, 14 et 28 août) pour connaître le site archéologique sous toutes ses coutures, mais aussi des visites dédiées (« Les monuments de la Croix Saint Pierre » le 8 juillet et le 12 août ; « Les alignements du Moulin » le 15 juillet et le 19 août ; le « Dolmen de Tréal » le 22 juillet et le 26 août ; « Château Bu » le 5 août).

Sans oublier les soirées contes, invitation à sourire et rêver au soleil couchant

Paul MAISONNEUVE le vendredi 24 juillet et Antoine BARBEDET le 21 août.



Evidemment, un large panel d'ateliers participatifs vous attend à la Maison Mégalithes et Landes et à la maison néolithique de La Chapelle de Brain : fouille archéologique, fabrication de collier en pierre polie, modelage de la poterie, et bien sûr chasse et feu comme au Paléolithique !

Le programme détaillé est déjà en consultation sur notre site internet www.cpievaldevilaine.fr, où vous trouverez les liens de réservation en ligne.

Pour en savoir plus :

☎ 02 99 72 69 25

@ mediation.archeo.cpievdlv@orange.fr

A très bientôt pour vivre la Préhistoire !

Bienvenue dans mon jardin au naturel à Saint-Just

Dans le cadre de l'opération nationale « **Bienvenue dans mon jardin au naturel** », le jardin situé près des Landes de Cojoux à Saint-Just a ouvert ses portes au public le samedi 13 juin.

Organisé en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le réseau des CPIE, cet événement a permis aux visiteurs de découvrir des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et des aménagements favorisant la biodiversité.

Cette journée conviviale a été l'occasion d'échanger avec les bénévoles du jardin, de partager des expériences et de s'inspirer d'initiatives locales en faveur de la nature.



AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'Amicale des Parents de l'École Publique (APEP) est l'association des parents des enfants de Saint-Just, scolarisés à l'école des Colibris de Saint-Ganton.

L'école propose un projet pédagogique enrichissant pour les enfants, développant à la fois les aspects scolaires, une éducation artistique, culturelle, l'apprentissage du numérique et un éveil à la vie citoyenne.

Parmi toutes les activités qui ont rythmé la vie de l'école en 2026, comme les séances ATE (L'Aire Terrestre Educative) en lien avec le CPIE, la participation aux Petits Champions de la Lecture ou encore la collaboration avec l'Office des Sports, **voici trois temps forts qui ont eu lieu cette fin d'année scolaire.**

En mai, les élèves de CM ont bénéficié du dispositif **Savoir Rouler à Vélo (SRV)**, qui leur a permis d'acquérir les compétences essentielles pour circuler à vélo en toute sécurité et gagner en autonomie dans leurs déplacements. Ce cycle d'apprentissage s'est clôturé par une sortie à vélo de 10 kilomètres. Bravo les enfants !



Le deuxième temps fort a eu lieu le 12 juin avec le spectacle de théâtre **Sur les chemins de l'école d'hier à aujourd'hui**. Cette représentation a été créée et jouée par les enfants des quatre classes. Un vrai moment de partage qui a permis aux petits comme aux grands de découvrir comment l'école a évolué au fil du temps.

Enfin, la traditionnelle **fête de l'école**, organisée le 27 juin, est venue clôturer cette belle année scolaire dans une ambiance conviviale et festive, réunissant élèves, familles, personnel et enseignants.

L'APEP met en place depuis deux ans des événements à Saint-Just, ouverts à tous qui contribuent au financement des projets de l'école.

Le 31 octobre 2026 nous organisons un concert à la salle du FAR avec Summerfall, un groupe de rock au touches **emo-indies**, et Beating Odessa, une fusion de synthwave planante et d'électro-rock.

Venez nombreux les découvrir et partager ce moment musical et convivial avec nous !



Contact/Renseignements/Inscriptions

APEP:apep.stjust@gmail.com

Mme Hervy, directrice, est au bureau chaque vendredi.



02 99 70 10 98

ecole.0352844b@ac-rennes.fr

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : www.ecole-stganton.ac-rennes.fr

APEL NOTRE-DAME

Tout au long de l'année scolaire, l'Association des Parents d'Élèves (APEL) s'est mobilisée afin d'animer la vie de l'école et de soutenir différents projets au bénéfice des enfants.

À noter que, jusqu'à l'an dernier, chaque école disposait de son APEL. Depuis cette année, une APEL commune aux trois écoles a été mise en place, favorisant une meilleure coordination des actions et renforçant la cohésion entre les familles et les équipes éducatives.

Plusieurs manifestations ont ainsi été organisées avec succès : deux ventes de gâteaux Bijou, la vente de sapins de Noël, très appréciée des familles, le spectacle de Noël qui a rassemblé petits et grands dans une ambiance chaleureuse, ainsi qu'une chasse aux œufs à Pâques au château du Val de Saint-Just, qui a rencontré un bel engouement.



L'année s'est clôturée avec la kermesse de l'école le 21 juin à la Chapelle-de-Brain, moment convivial et festif attendu par tous.



Ces événements n'auraient pas pu avoir lieu sans l'implication des parents bénévoles, que nous remercions chaleureusement pour leur disponibilité et leur engagement, ainsi que les membres du bureau pour leur investissement tout au long de l'année.

Nous adressons également nos remerciements à la municipalité pour la subvention accordée, qui contribue pleinement à la réussite de nos actions et au bien-être des élèves.

Enfin, l'APEL est toujours à la recherche de nouveaux parents souhaitant s'impliquer dans l'association. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour continuer à faire vivre ces beaux projets au profit des enfants.

Le Président de l'APEL



COMITÉ DES FÊTES

Le vendredi 6 février 2026, le Comité des fêtes de Saint-Just, a eu le plaisir de remettre un chèque au profit de l'**AFM-Téléthon** à la suite du repas solidaire organisé le 29 novembre 2025.

Cette manifestation, portée par l'engagement des bénévoles, de la mairie, des habitants et tous les participants, a rencontré un très beau succès dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Grâce à la mobilisation de tous, la somme de **3222.42€** a pu être récoltée au bénéfice de la recherche contre les maladies génétiques rares.

La remise officielle du chèque s'est déroulée en présence des élus, des sponsors et des représentants de l'association **AFM-Téléthon** qui ont tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des participants et partenaires ayant contribué à cette belle action de solidarité.



A retenir : Le prochain téléthon aura lieu le **samedi 28 novembre 2026** à la salle de Cojoux.

Nous avons également organisé une soirée **Repas-Cabaret** le samedi 24 janvier 2026. Cojoux a encore fait salle comble avec pas moins de 300 convives.

Les participants ont pu apprécier le repas préparé par le traiteur Thierry THOMAS ainsi qu'un show présenté par Gold'n Cabaret.

Chants, danses, magie, artiste aérienne, ont rythmé cette belle soirée.



ANIM'SAINT-JUST

Anim'Saint-Just organise chaque année, au Château du Val de Saint-Just, la manifestation « Les Lampions de Noël ». Cette journée festive a pour objectif de favoriser les rencontres et le partage, tout en faisant briller les yeux des petits et des grands grâce à la magie de Noël.

L'an dernier, près de 1 000 visiteurs ont participé à cet événement tout au long de la journée. Au programme figuraient les expositions des artistes peintres Nina Knar et Cathy Bosc ainsi qu'une prestation musicale de la fanfare de Guipry Messac, qui a offert un spectacle particulièrement apprécié du public. Les écuries du château accueillaient également de nombreux commerçants et artisans, permettant aux visiteurs de découvrir des créations et produits variés dans une ambiance conviviale.

Le Père Noël recevait les enfants et leurs familles dans son bureau, pour un moment privilégié et personnalisé. Un photographe professionnel immortalisait ces instants, et les familles pouvaient repartir avec leurs souvenirs photographiques.

Une buvette proposait tout au long de la journée des crêpes, des galettes et des cookies, permettant aux visiteurs de profiter d'une pause gourmande.

Parmi les autres animations, les poneys des Chevaux de Cojoux ont ravi les plus jeunes. Une tombola a également été organisée, avec pour premier lot une nuit au Château du Val de Saint-Just pour quatre personnes. La journée s'est achevée en beauté par un grand feu d'artifice, venant illuminer cette fête placée sous le signe de la convivialité et de l'émerveillement.

Forts de ce succès, **nous vous donnons rendez-vous le dernier dimanche avant Noël pour une nouvelle édition des Lampions de Noël.**

Le programme sera entièrement renouvelé, avec de nouvelles animations et de nombreuses surprises.

Nous vous attendons nombreux pour partager ensemble un moment chaleureux et festif, afin de préparer Noël dans une atmosphère empreinte de fantaisie, de magie et d'étoiles plein les yeux.

TENNIS CLUB DE COJOUX

La saison 2025/2026 est terminée !

Une nouvelle fois merci à Alexandre notre animateur sportif et bravo à nos joueuses et joueurs pour leur assiduité et les progrès réalisés.

Nous vous rappelons la possibilité d'adhérer au club, permettant ainsi d'accéder gratuitement aux infrastructures de la commune (cours extérieur et intérieur) pour la modique somme de 15 euros pour l'année sportive (1er septembre au 31 août).

Afin de faciliter l'accès à la salle de sport et au court extérieur aux licenciés du club, une boîte à clefs électronique a été mise en place depuis 2 ans par la commune.

Celle-ci est implantée à l'intérieur du local sécurité situé à gauche de l'entrée de la salle des sports.

Pour réserver votre court, il suffira de m'envoyer un sms et me communiquer vos horaires.

En retour, vous recevrez un code PIN (utilisable une seule fois pendant le créneau de réservation).

Muni de ce code, et une fois le boîtier déverrouillé, vous pourrez accéder aux différentes clefs (court extérieur, sas et court intérieur).

Comme vous avez pu le constater depuis sa mise en place, cette boîte à clef montre des signes de faiblesse (dysfonctionnements gâche horloge ...). Après plusieurs demandes du club et de la mairie, l'installateur s'est engagé à nous la remplacer.

Si votre enfant souhaite pratiquer le tennis, n'hésitez pas à nous contacter le plus tôt possible afin d'organiser au mieux la prochaine saison.

Patrice MARCADÉ :

☎ 06 32 70 23 42

@ tcsaintjust35550@gmail.com

Bonnes vacances à tous, et rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle année sportive.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux

ENTRE PALIS ET MÉGALITHES

Le Grand Huit – Troisième édition !

L'association Entre Palis et Mégalithes poursuit son aventure avec l'organisation de la troisième édition du **Grand Huit** le samedi 17 octobre 2026 à Renac (Saint-Just en 2025).

Sur un parcours de 8 kilomètres relevé et technique, deux courses au programme de cette nouvelle édition :

- Le Grand Huit, parcours de 8 kilomètres à réaliser toutes les heures pendant huit heures. Seule condition pour poursuivre l'aventure, le réaliser en moins d'une heure pour éviter l'élimination.
- Le Petit Huit, parcours de 8 kilomètres à réaliser une seule fois.

400 coureurs et coureuses sont attendus à Renac. Le bourg sera fermé pour l'occasion pour permettre aux organisateurs d'accueillir les participants et les spectateurs en toute sécurité.

Cette organisation nécessite la mobilisation d'une soixantaine de bénévoles et des municipalités des communes de Saint-Just et de Renac. De nombreux partenaires permettent également de contribuer à cet événement sportif qui se veut, avant tout, un temps fort d'animation à Renac et à Saint-Just.

Pour toute information sur la course :

- Facebook : Trail Le Grand 8 – Entre Palis et Mégalithes
- Instagram : legrand_8_

Inscriptions :

- <https://www.klikego.com/inscription/entre-palis-et-megalithes-grand-8-2026/running-course-a-pied/1714334615460-3>

Les membres de l'association Entre Palis et Mégalithes vous donne rendez-vous le 17 octobre à Renac.



MÉGALITHES'STORM

Depuis la création de la section pétanque en 2023 une quinzaine d'adhérents se retrouvent une à deux fois par semaine, les jeudis et samedis à partir de 14h, au boulodrome du terrain des sports.

Après une année à sillonner les 4 terrains, force est de constater que les progrès réalisés par nos boulistes sont conséquents.

Vous voulez pratiquer une activité sportive conviviale, accessible à tous quel que soit votre niveau alliant technicité et précision venez nous rejoindre !

Le montant de la cotisation reste inchangé : 15 euros.

Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Patrice Marcadé au 06 32 70 23 42.

JUST MOBILE

Pour vous aider dans vos déplacements :

Just'Mobil
06 61 45 02 19

L'association a débuté son activité le 8 avril 2024 et se fait connaître petit à petit.

Comment en bénéficier ?

- En adhérent à l'association pour **5€ par an**.
- En appelant le référent pour lui communiquer votre demande : votre destination, votre jour, vos horaires souhaités.

Le référent vous accueillera entre 9h00 et 18h00.

Pour qui ?

Pour toute personne fragilisée dans ses déplacements, de façon ponctuelle ou n'ayant pas de moyen de transport.

Le service est ouvert du lundi au vendredi.



Just'Mobil
Transport Solidaire

JE N'AI PAS DE MOYEN DE TRANSPORT, J'AI BESOIN D'ALLER :

- Faire mes courses
- À la pharmacie
- Chez le coiffeur
- Voir les amis, la famille

J'appelle JUST'Mobil !

J'AI UN VÉHICULE, UN PERMIS DE CONDUIRE, JE SOUHAITE :

- Donner du temps
- Créer du lien
- Accompagner
- Rendre service

Je deviens conducteur bénévole !

Contacter un référent : 06 61 45 02 19

ST JUST (35)

Logos: SAINT-JUST, Crédit Mutuel de Bretagne, CLIC, sainte-famille retraite services, CRÉDIT AGRICOLE ILLE-ET-VILAINE



Une association type loi 1901

L'Association JUST'Mobil est créée le 3 janvier 2024. Elle met en place une aide aux déplacements occasionnels et est destinée aux habitants de la Commune de St-Just (35).

Les bénéficiaires

Elle s'adresse à des personnes en situation précaire ou dans une démarche de retour à l'emploi ne disposant pas de moyen de locomotion, ou pas ou plus de permis de conduire. La demande peut concerner un déplacement pour un rendez-vous médical (non pris en charge par les diverses assurances), un rendez-vous pour l'emploi, mais aussi passer à la pharmacie, faire les courses, ou rendre visite à des ami(e)s.



Le fonctionnement

Le conducteur bénévole est une personne solidaire qui désire donner un peu de son temps et développer du lien social sur le territoire. Les bénéficiaires et les conducteurs bénévoles adhèrent à l'association par une cotisation annuelle.



Un service complémentaire, non concurrentiel des autres modes de transports.

ST JUST (35)

06 61 45 02 19
justmobil35@laposte.net
<https://justmobil35.wixsite.com/just-mobil>



Pourquoi ?

- Pour **rendre visite** à de la famille, à des ami(e)s, ...
- Pour un **rendez-vous médical** non pris en charge par la caisse d'assurance maladie.
- Pour aller faire les **courses**, aller à la **pharmacie**.
- Pour des **démarches administratives**, recherche d'emploi, ...

À ce jour, nous avons effectué divers types de services :

- Visite d'un proche à l'EPHAD, à l'hôpital, ...
- Faire des courses, aller à la pharmacie, ...
- Se rendre à des RDV médicaux à Pipriac, Redon, Rennes, ...
- Visite à de la famille ou des amis, ...

Comment ça marche ?

Vous participerez au défraiement du conducteur bénévole à hauteur de 0,40€ par kilomètre effectué, soit 6€ pour 15 kilomètres (aller-retour Saint Just-Pipriac environ, suivant le lieu de départ).

Seulement 0,10€ par kilomètre effectué reviennent à l'association pour l'aider dans son fonctionnement : payer l'assurance, le téléphone, ...

Alors, si vous souhaitez nous aider, nous acceptons volontiers les dons !

Merci

LES RENCONTRES D'AM&LIA



Lieu de créations et de rencontres artistiques et socio-culturelles



AM&LIA est un lieu situé à La Hougrais porté par des passionnés de musique, de théâtre, d'accompagnement et de rencontres !

Ce lieu a vocation à proposer et accueillir plusieurs activités :

- créations et résidences artistiques
- concerts et spectacles variés, conférences, animations
- spectacles pour jeune public
- stages (musique, théâtre-clown, développement personnel)
- location pour séminaires, réunions (avec option restauration)
- accompagnements individuels et collectifs
- à terme, studio de répétitions et enregistrement de maquettes

Le lieu propose une salle avec une jauge de 48 personnes :

- 60 m2 aux normes ERP 5 avec sanitaires PMR
- coin cuisine (évier, frigo, micro-ondes, plaque électrique, vaisselle...)
- salle équipée (son, lumière, vidéo)
- parquet en bois et fond de scène

Et un espace extérieur ombragé et arboré !



Un espace familial en extérieur



06 42 60 21 51



Art, Music & Love Is All - AM&LIA



asso.amelia35@gmail.com



amelia.artmusicandloveisall



Programmation & activités - JUILLET/AOÛT 2026

CONCERTS :

- Jeudi 9 juillet : Alexis Lapin en quartet (chanson à texte)
- Samedi 11 juillet : Wax & Slide solo (rock)

JOURNEE CHAMPETRE - Dimanche 30 août !

- Spectacle tout public "La porte des rêves" à 16h30
- Goûter partagé à l'issue du spectacle
- Concert avec Vincent Bloyet (One Man Band - Blues/rock) à 19h
- Scène ouverte à partir de 21h
- Bar et restauration sur place !

SOIREE PARTAGE : Venez avec un jeu ou comme vous êtes !

- Mercredi 8 juillet à partir de 17h
- Mercredi 5 août (avec jeux de société à partir de 14h30)

ATELIERS :

- Mardi 7/07-18h30 ou samedi 11/07-9h30 : "Oser vibrer sa voix" avec Kristof Morin

STAGES :

- Dimanche 19 juillet : Chant intuitif avec Zoé Terreaux Canova
- Mercredi 15 au Vendredi 17 juillet : RTT&TTR par La Puissance du &
→ 3 jours de stage pour créer un projet ou sa retraite !
- Stage pour les ados (théâtre, voix/slam) → dates à définir !
→ Faites vous connaître si vous êtes intéressés : 06 42 60 21 51



**Art, Music & Love Is All, parce que nous sommes convaincus
que l'art, la création et les rencontres sont facilitateurs
de lien social et générateurs d'émotions.**

COLLECTIF STOP TARANIS DE SAINT-JUST

Depuis que le gouvernement a accordé le permis d'exploration minière Taranis, des associations bretonnes - *Eaux et rivières de Bretagne, Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Bretagne Vivante, etc.* - et des élus du territoire - *mairie, députés, etc.* - s'organisent. Un recours gracieux a été déposé début février. N'ayant pas eu de retour du ministre de l'industrie, un recours contentieux a été déposé le 2 juin devant le tribunal administratif de Rennes.

Dans le but que les citoyens du territoire, opposés au projet, puissent faire entendre leur voix en se portant co-requérants, le collectif Stop Taranis a créé l'association Toussunix. Les deux formations fonctionnent ensemble mais seule Toussunix peut se pourvoir en justice.

Le recours contentieux va entraîner des frais juridiques. Pour soutenir cette action, il est possible d'adhérer à l'association Toussunix à partir du site <https://www.stop-taranis.org/> ou encore de participer à la collecte de fond (https://urls.fr/_pHPVA).

La mairie de Saint Just a également rejoint le recours contentieux. Cela a été voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 27 mai. Les mairies de Langon et de Saint-Ganton sont également parties prenantes.

En attendant, l'heure est à la vigilance. Le permis d'exploration ayant été accordé, il est possible que Breizh Ressource commence sa prospection. Si des personnes (étudiants, chercheurs, etc.) viennent sonner à votre porte et demandent à faire des prélèvements sur vos terrains, n'hésitez pas à leur demander s'ils travaillent avec Breizh Ressource et prévenez nous sur stop-taranis-saint-just@proton.me ou en passant par la mairie, qui nous transmettra.

Le collectif Stop Taranis de Saint-Just continue son travail d'information des habitants. Il tient des stands sur des événements communaux et intercommunaux et il organise parfois la réunion de l'inter-collectif Stop Taranis, regroupant les 20 communes du territoire. Si vous avez l'envie et un peu de temps, n'hésitez pas à nous rejoindre !



DUO SOLIDARITÉ

Mais... Que s'est-il passé le mercredi 26 mai à Bosné ?

Dans un champ, à côté d'une maison au fond du lieu-dit, l'agitation a commencé dès le samedi précédent. Une ligne de voiture garées sur le bas-côté, des odeurs de barbecue, un camion chargé à ras bord... Et puis, petit à petit, se sont dressés deux mats, suivi d'un chapiteau bleu et rouge.

C'est l'association Duo Solidarité qui organisait sa journée festive annuelle sur son nouveau LVA (Lieu de Vie et d'Accueil).

L'association Duo Solidarité est une association travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance depuis plus de 18 ans. Au départ, c'est un unique LVA sur Redon accueillant à l'année six jeunes garçons de 13 à 21 ans confiés par le département, le LVA La Porte. Et puis, en 2019, c'est la création du LVA Horizons, à Bains sur Oust, spécialisé dans les séjours de remobilisation au Burkina Faso, puis au Togo. Et cette année, c'est l'ouverture de deux nouveaux lieux : Le LVA Pas d'côté, à Bains sur Oust, pour des séjours de remobilisation au Maroc et...

Le LVA La Source qui accueillera à partir de fin août six jeunes garçons, de 12 à 16 ans à Bosné, Saint Just.

Ces jeunes, confiés à l'association par le département d'Ille-et-Vilaine, seront accompagnés par six éducateurs permanents qui vivront avec eux, par roulement de trois, une semaine sur deux. Ces derniers les accompagneront dans la construction de leur autonomie, de leur sociabilité et de leur

citoyenneté. Le jardin et des animaux recueillis auprès de refuge participeront également à l'épanouissement des enfants. Une éducatrice, formée aux soins animaliers complètera l'équipe et s'assurera du bien-être des pensionnaires, garçons comme animaux.

Revenons au mercredi 26 mai.

Chaque année, l'association organise un événement festif qui permet aux partenaires (CDAS, mission locale, lieu de formation, famille des jeunes accueillis, etc.) de découvrir les différents lieux de vie de l'association ; et qui permet aux jeunes et aux professionnels de passer un moment convivial ensemble. Cette année, cette journée était placée sous le thème du cirque.

Le matin, l'AG de l'association a eu lieu avec vote des rapports d'activité et financier et présentation des perspectives.

L'après-midi, les choses sérieuses ont commencé. Atelier de cirque pour les enfants, spectacle de jongle pour petits et grands sous le chapiteau et conférence sur la notion de consentement adaptés aux adultes et aux plus jeunes. Tout ça au milieu de barbe à papa, popcorn, de ballons et même de rapaces nocturnes présentés par Marie Dagnaud de l'association La Pie Bavarde, refuge et centre de soin pour animaux sauvages.

L'année prochaine, ce moment aura lieu au LVA Horizons sur le thème de la culture Hip-Hop. D'ici-là, on aura peut-être eu le temps de faire davantage connaissance !



Crédit photo : Typhaine Roux

Vous souhaitez découvrir les associations de la commune ? Que ce soit pour rejoindre leurs activités, donner un coup de main ou participer à leurs événements, n'hésitez pas à les contacter.

Associations	Activités	Président(e)s	Coordonnées
A.C.C.A.	Association Communale de Chasse Agréée	Daniel JOLLY	07.71.20.35.35 Jolly.dexp@yahoo.fr
ANIM'SAINT-JUST	Animation	Pierre-Jacques PRIME	06.74.16.73.75 animssaintjust@gmail.com
A.P.E.L.	Parents d'élèves école Notre-Dame	Gaëtan GENOIS	06.23.96.35.14
A.P.E.P	Amicale des parents école publique	Cyril BONNO	06.88.01.72.84 apep.stjust@gmail.com
BOTAPLUS	Botanique	Gaël GICQUIAUD	02.99.72.65.73 botaplus@free.fr
Club « Les Menhirs »	Troisième Age	Marie-Thérèse HOUEIX	06.23.96.50.52
Comité des Fêtes	Manifestations culturelles et sportives	Vincent YVOIR	06.99.70.03.95
C.P.I.E. Val de Vilaine	Association Nature et Mégalithes	Benoît DAVID Et Serge GUY	02.99.72.69.25 naturetmegalithes@wanadoo.fr
Entente Sportive du Canton de Pipriac	Volley-Ball	Jean-Pierre FRANGEUL	06.79.68.77.52 escpvolley@yahoo.fr
Entre Palis & Mégalithes	Trail	Samuel PIRON Et Jean-Michel RENAUD	contact@entrepalisetmegalithes.com
F.A.R	Foyer d'Animation Rural	Eric MENUGE	farsaintjust@gmail.com
FC LANGON/ST-JUST	Football	Alain DIVET	06.50.38.36.07 divetalain11@gmail.com
Groupe Saint-Yves	Football	Cyrille BOUREL	06.16.70.42.46
Just'Mobil	Mobilité solidaire	Jean-Luc BAUDU	06.45.65.12.78 justmobil35@laposte.net
Just AMAP Porte	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne	Françoise OUSTIAKINE	02.99.72.08.78 contact@justamapporte.com
Just Une Création	Marché de Noël et des créateurs	Catherine BARRAIS	06.42.88.74.13 cathybarrais@gmail.com
Les Cavaliers de la Vallée	Promotion du cheval	Laura BARBOTIN	lescavaliersdelavallee35@gmail.com
Les rencontres d'AM&LIA	Projets artistiques, pratiques musicales et théâtrales	Alban BALEJ	asso.amelia35@gmail.com
MÉGALITHES STORM	Supporters de football	Jean-Michel DALLÉRAC	06.22.56.91.91 megalithestorm35@gmail.com
O.G.E.C.	Ecole Notre-Dame	Vincent MÉDIGUE	06.26.33.14.49 ogec35saintjust@gmail.com
Tennis Club de Cojoux	Tennis	Patrice MARCADÉ	02.99.72.05.74 tcsaintjust35550@gmail.com
UNC SAINT-JUST	Anciens Combattants d'Afrique du Nord	Roger LEGENDRE	02.99.72.28.58
Vert Emeraude	Relaxation	Jacky RIPOCHE	02.99.72.01.48

Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal.
Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie et sur internet
<https://www.saintjust35.fr/comptes-rendus-des-conseils-municipaux/>

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, M. C. BOUREL,
M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC, Mme H. FRANGEUL, Mme M. MAHÉ et M. V. YVOIR

1. Taranis

Les 3 permis Taranis, Epona et Belenos ont été signés par le Ministre de l'Economie le 3 décembre 2025.

Breizh ressources peut désormais prospecter les parcelles des propriétaires qui ne s'y sont pas opposés. Les personnes qui refusent tout

prélèvement sur leurs parcelles doivent urgemment remplir un formulaire d'opposition.

Plusieurs associations dénoncent les dangers liés à l'exploration minière sur le territoire et vont introduire un recours en justice contre ces permis.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'être solidaire de cette démarche.

2. Création d'un City Stade : choix des entreprises et demande de subvention au Département 35 Ambitions Communes

Le Département d'Ille-et-Vilaine est susceptible de subventionner la réalisation d'un City Stade dans le cadre du dispositif « Ambitions Communes 2025 avec un taux d'intervention fixé à 70 % maximum.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CRÉATION D'UN CITY STADE AU SEIN D'UN ESPACE MULTISPORTS				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Conception réalisation : City Stade	35 347.59 €	Département35 Ambitions Communes	45 626.44 €	70 %
SPORT NATURE		Autofinancement	19 554.19 €	30 %
EUROVIA	29 833.04 €			
TOTAL	65 180.63 €	TOTAL	65 180.63 €	100 %

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de City Stade, sous réserve de l'obtention de subventions et autorise M. le Maire à solliciter auprès du Département 35, une aide dans le cadre du dispositif Ambitions Communes pour un montant de dépenses de 65 180.63 € HT et toutes subventions susceptibles d'être allouées. Les travaux seront confiés aux entreprises SPORT NATURE et EUROVIA.

3. Création d'un Pumptrack : choix des entreprises et demande de subvention au Département 35 Ambitions Communes

Le Département d'Ille-et-Vilaine est susceptible de subventionner la réalisation d'une piste de Pumptrack dans le cadre du dispositif « Ambitions Communes 2025 » avec un taux d'intervention fixé à 70 % maximum. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CRÉATION D'UN PUMPTRACK AU SEIN D'UN ESPACE MULTISPORTS				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Conception réalisation : Pumptrack PTRACKS	126 990.00 €	Département 35 Ambitions Communes	88 893.00 €	70 %
		Autofinancement	38 097.00 €	30 %
TOTAL	126 990.00 €	TOTAL	126 990.00 €	100 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de Pumptrack, sous réserve de l'obtention de subventions et autorise M. le Maire à solliciter auprès du Département 35, une aide dans le cadre du dispositif Ambitions Communes pour un montant de dépenses de 126 990.00 € HT et toutes subventions susceptibles d'être allouées. Les travaux seront réalisés par les entreprises P.TRACKS et COUSTE TP.

4. Plan de signalétique : localisation des lames directionnelles jaunes pour la randonnée pédestre et équestre

Le conseil municipal à l'unanimité valide le plan de signalétique établi par l'Association du FAR en collaboration avec les services de l'Office du Tourisme relatif à la localisation des lames directionnelles jaunes pour la randonnée pédestre et équestre. Cette signalisation permet au promeneur/randonneur de s'orienter et de suivre des itinéraires répertoriés. Il accepte la prise en charge des frais qui seront engagés.

5. Système E-Boo, coffret pour service d'urgence (secours hélicoptérés) : validation du devis et demande subvention DETR/DSIL 2026

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le plan de financement pour l'installation et la mise en service d'un coffret pour service d'urgence (secours hélicoptéré) sur le complexe sportif pour joindre à la demande de subvention DETR/DSIL 2026.

Catégorie d'opération éligible : 3/B « Autres équipements publics et aménagements spécifiques »

Système e-Boo : coffret pour service d'urgence (secours hélicoptéré)					
Dépenses HT			Recettes		
Coffret e-Boo	5 000.00 €	100,00 %	ETAT DETR 2026	2 000.00 €	40.00 %
			ETAT DSIL 2026	2 000.00 €	40.00 %
			Autofinancement	1 000.00 €	20.00 %
TOTAL	5 000.00 €	100.00 %	TOTAL	5 000.00 €	100.00 %

6. Rénovation énergétique et sécurisation de la mairie : choix des entreprises et demande de subvention Fonds de Concours

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le plan de financement du projet de réaménagement de la mairie par la rénovation énergétique et sa sécurisation à joindre à la demande de subvention auprès de Redon Agglomération au titre des Fonds de Concours 2025 (reliquat de l'enveloppe 2025).

RENOVATION ENERGETIQUE ET SECURISATION DE LA MAIRIE					
Dépenses HT			Recettes		
Couverture	9 494.00 €	39.32 %	ETAT DETR 2025	7 244.47 €	30.00 %
Menuiseries extérieures	5 087.02 €	21.06 %	Fonds de concours 2025	8 467.23 €	35.06 %
Isolation	9 567.20 €	39.62 %	Autofinancement	8 436.52 €	34.94 %
TOTAL	24 148.22 €	100.00 %	TOTAL	24 148.22 €	100.00 %

7. Rénovation restaurant scolaire : choix des entreprises

Il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation du restaurant scolaire. Le montant des travaux s'élève à 10 795.58 € HT.

Une subvention DETR 2025 a été accordée pour 30 % du montant des dépenses HT.

Les entreprises suivantes sont retenues :

- Patrice FOURAGE de Saint-Just pour la peinture, pour 3 769.57 € HT
- FRANGEUL de Saint-Just pour la faïence pour 4 998.38 € HT
- FJ Energies de Bains/Oust pour la plomberie pour 2 027.63 € HT

8. Travaux de sécurité aux entrées de bourg : choix des entreprises

Des travaux de sécurité (radar pédagogique et mise aux normes des plateaux ralentisseurs) sont nécessaires aux entrées de bourg pour un montant de 6 618.78 € HT.

Ces travaux sont subventionnés par la Préfecture 35 à hauteur de 4 350,00 € au titre des amendes de police.

Les entreprises suivantes sont retenues :

TP GAUTHIER de Guichen : mise en conformité des plateaux ralentisseurs pour 4 500.00 € HT soit 5 400.00 € TTC,

Elan Cité de Orvault : installation d'un radar pédagogique mobile pour 2 118.78 € HT soit 2 542.54 € TTC

9. Soutien financier pour l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Pour faire suite à la délibération du conseil municipal du 4 avril 2024, M. le Maire propose à l'assemblée d'attester du soutien financier de la mairie de Saint-Just pour l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Aussi, il invite les membres du conseil municipal à signer la convention pour acter cette décision, convention de subventionnement 2025-2027, renouvelable, pour la mise en œuvre de l'expérimentation TZCLD afin de consolider le modèle économique de l'expérimentation, de renforcer l'ancrage local du projet et de montrer l'engagement de la collectivité aux côtés des habitants les plus fragilisés. La mairie s'engage à apporter son soutien

au projet, à participer aux temps d'échanges pour la mise en place et le suivi du projet (CLE et commissions) et communiquer sur l'expérimentation à tous les habitants.

Pour garantir la réussite de cette expérimentation, ILOZ sollicite le soutien financier de la commune à hauteur de 2 € par habitant et par an. Cela représente un montant de 2 206 € pour Saint-Just. Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande par un vote à main levée : 8 contre, 2 abstentions et 1 pour, dans l'attente de l'adhésion de l'ensemble des communes ciblées par ce projet.

10. Tarifs communaux 2026

Les tarifs des locations des bâtiments communaux sont revus pour l'année 2026. Tout contrat signé avant cette décision bénéficiera des tarifs précédents.

•Salle du FAR – capacité 80 places assises

		1 jour	2 jours	Réveillon Noël & Nouvel An
Commune de Saint-Just uniquement	Particuliers & Associations	200 €	350 €	350 €

Location réservée aux habitants et aux propriétaires de fonciers bâtis de la commune de Saint-Just.

Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).

Exception : des gratuités supplémentaires sont accordées à l'association du FAR pour les représentations théâtrales et l'organisation de Fest-Noz, et à toute association communale organisant une manifestation à but non lucratif.

•**Salle de Cojoux – capacité 350 places assises**

		SALLE			CUISINE		Réveillons Noël et Nouvel An avec cuisine
		semaine <i>lundi au jeudi</i>	week-end et férié 1 jour	week-end et férié 2 jours	1 jour	2ème jour	
Commune de Saint-Just & propriétaires de foncier bâti	Particuliers	250 €	300 €	500 €	100 €	50 €	700 €
	Associations et entreprises + thé dansant, belote, etc...	200 €	200 €	400 €	100 €	50 €	700 €
Hors commune	Particuliers	400 €	500 €	800 €	100 €	50 €	700 €
	Associations et entreprises + thé dansant, belote, etc...	250 €	300 €	600 €	100 €	50 €	700 €

Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).

Période de gratuité aux associations de St Just de la salle de Cojoux : entre le 1^{er} octobre et le 31 mars sauf réveillons de Noël et du Nouvel An. La salle reste accessible aux associations en dehors de cette période, mais à titre onéreux.

Exception : des gratuités supplémentaires sont accordées à l'association du FAR pour les représentations théâtrales et l'organisation de Fest-Noz, et à toute association communale organisant une manifestation à but non lucratif.

•**Relais des Menhirs - capacité 50 places assises**

	TARIFS DE LOCATION Habitants et propriétaires foncier bâti de la commune	TARIFS DE LOCATION Extérieur à la commune
Journée (2 repas)	110 €	150 €
1/2 journée (repas, animations...)	60 €	
Pique-nique associatif	15 €	60 €
Pique-nique groupe scolaire	15 €	30 €
Réveillon Noël et Nouvel An	150 €	200 €
Electricité/Kwh (à partir de 8kw/h)	0,20 €	0,20 €

Pour les associations locales qui assurent des animations à but non lucratif, la location reste gratuite ; tandis que pour les activités qui s'avèrent à but lucratif, un contrat de location sera établi aux prix adoptés.

•**Gîte – dortoir de 34 lits**

	TARIFS PARTICULIERS		TARIFS GROUPES SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS JEUNESSE	
	Hiver du 01/11 au 31/03	Eté du 01/04 au 30/10	Hiver du 01/11 au 31/03	Eté du 01/04 au 30/10
Nuitée (1)	20 €	18 €	16 €	15 €
Linge de lit (2)	4 € pour le séjour	4€ pour le séjour	4 € pour le séjour	4 € pour le séjour
Chevaux	2 €	2 €	2 €	2 €
Salle vitrée	60 € Salle vitrée seule : en journée uniquement de 8h à 17h Salle vitrée + 12 couchages minimum : en journée et/ou soirée			
Réveillons Noël et nouvel an	750 € : Intégralité du gîte			
Taxe de séjour (3)	5% du coût par personne de la nuitée dans la limite de 2,30€ + taxe additionnelle départementale au taux de 10% de la taxe de séjour		5% du coût par personne de la nuitée dans la limite de 2,30€ + taxe additionnelle départementale au taux de 10% de la taxe de séjour	

•**Chambres d'étape – 12 lits (4 chambres de 3 lits)**

	TARIF
Chambre pour 1 personne (1)	30 €
Chambre pour 2 personnes (1)	40 €
Chambre pour 3 personnes (1)	50 €
Linge de lit (2)	4 €
Chevaux	2 €
Taxe de séjour (3)	5% du coût par personne de la nuitée dans la limite de 2,30€ + taxe additionnelle départementale au taux de 10% de la taxe de séjour

(1) Ce tarif comprend la mise à disposition d'un drap housse et d'un oreiller

(2) Kit comprenant une couette et sa housse, la taie d'oreiller.

(3) Sont exonérés de la taxe de séjour : les mineurs, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté d'agglomération

•**Camping Les Landes de Cojoux**

1 emplacement + 1 véhicule	3,00 €
Véhicule ou caravane supplémentaire	3,00 €
Visiteur	1,50 €
Taxe de séjour	0,22 €
Branchement électrique	2,50 €
Cautiion adaptateur borne électrique	16,00 €
Garage mort	1,50 €
Chevaux	2,00 €
Autres animaux	0,50 €

RÉSIDENTS	
Personne	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €

"MARABOUTS" ET ASSOCIATIFS	
Tarif unique encadrant et enfant	2,00 €

GROUPE 10 PERSONNES ET + Sur le même emplacement	
Adulte	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €

HABITATS TOILÉS	
Emplacement + 1 véhicule	20,00 €

•**Salle de la mairie**

Salle de la mairie Pour les particuliers – vin d'honneur Pour les associations communales	30,00 € gratuité
Tables et bancs pour une utilisation uniquement dans le parc derrière la mairie Pour les particuliers Pour les associations	20,00 € gratuité

•**Salle des sports**

Salle des sports Pour les associations communales	gratuité
---	----------

11. Cimetière : tarifs

M. le Maire demande au conseil municipal d'adopter les tarifs pour tous les types d'acquisitions et de concessions désormais disponibles au cimetière : caveaux, case de columbarium ou caverne, jardin du souvenir.

COLUMBARIUM	
Participation à l'investissement pour une case	1 000 €
Concession d'une case 10 ans	150 €
Concession d'une case 20 ans	300 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Dépôt de cendres	60 €
CAVURNE	
Vente d'un caverne	320 €
Concession de caverne 30 ans	100 €
Concession de caverne 50 ans	150 €
CAVEAUX	
Caveau 2 places (creusé et posé)	1 550 €
Caveau 3 places (creusé et posé)	1 950 €
Concession de 30 ans	150 €
Concession de 50 ans	200 €

12. Financement des écoles privées, fixation du coût année scolaire 2025/2026

Les communes dépourvues d'écoles publiques sont tenues d'appliquer le coût moyen départemental de fonctionnement par élève fixé à 493€ en élémentaire et 1 554€ en maternelle à la rentrée scolaire 2025.

L'école de Saint-Just faisant partie d'un regroupement pédagogique intercommunal avec les communes de La Chapelle de Brain et Renac, le conseil municipal est favorable au versement de la participation en fonction du nombre d'élèves présents dans chaque école du RPI sous réserve que les communes de La Chapelle de Brain et de Renac fassent de même.

La participation sera versée sur 10 mois à l'OGEC de chaque école selon la répartition suivante :

- Ecole de Saint-Just - 24 071€ :
 - Maternelle : 12 élèves x 1 554 € = 18 648 €
 - Primaire : 11 élèves x 493 € = 5 423 €
- Ecole de Renac - 8 038€ :
 - Maternelle : 2 élèves x 1 554 € = 3 108 €
 - Primaire : 10 élèves x 493 € = 4 930 €
- Ecole de la Chapelle de Brain - 2 958 € :
 - Primaire : 6 élèves x 493 € = 2 958 €

13. Clôture du budget annexe du Lotissement des Grottes : délibération modificative

Le décompte détaillé du budget annexe Lotissement des Grottes se solde par un résultat de clôture de l'exercice 2024 à 24 837.44 €. Ce budget ne présente plus de mouvement et pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget principal de la commune.

14. Décision modificative n° 2

Opération	Chapitre	INVESTISSEMENT	
Dépenses			
104 Alliance touristique	104	2152 Installations de voirie	- 4 648.00 €
105 Extension local technique	105	203 Frais d'étude	- 10 000.00 €
130 Vidéosurveillance et cybersécurité	130	2188 Autres immob corporelles	-40 000.00 €
135 Rénovation énergétique étage mairie	135	231 Immobilisations corporelles en cours	-15 000.00 €
121 Défense Extérieure Contre l'Incendie	121	2156 Matériel et outillage incendie	+ 111 000.00 €
Opérations patrimoniales	041	231 Travaux en cours	+ 7 272.81 €
Total Dépenses Investissement			48 624.81 €
Recettes			
130 Vidéosurveillance et cybersécurité	13	1321 Subv non transf Etat	-75 000.00 €
121 Défense Extérieure Contre l'Incendie	13	1321 Subv non transf Etat	+ 116 352.00 €
Opérations patrimoniales	041	2031 Etudes suivies de travaux	+ 7 272.81 €
Total Recettes Investissement			48 624.81€
	Chapitre	FONCTIONNEMENT	
Dépenses			
	011	61521 Entretien des terrains	- 483.00 €
	014	7391111 Dégrevement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	+ 483.00 €
Total Dépenses Fonctionnement			0.00 €

15. Instauration d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public

Les articles R 2333-105-1, R 2333-105-2, R 2333-108 et R 2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'instaurer une redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et d'appliquer le mode de calcul fixé par le CGCT, en précisant que celui-ci s'appliquera au plafond autorisé pour ces redevances par la réglementation en vigueur au jour de l'éligibilité de la perception de ces dernières.

16. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB368, 372 et 375

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour les terrains cadastrés AB 368, AB 372 et AB 375, d'une contenance totale de 1307 ca situés « Rue les Chênes» mais rappelle le maintien de la servitude côté Nord des parcelles.

17. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 93, AB 94, AB 95, AB 96, AB 97 et AB 274

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour les terrains cadastrés AB 93, AB 94, AB 95, AB 96, AB 97 et AB 274, d'une contenance totale de 1 400 ca situés « 3 Rue de Bel Air ».

18. Reconduction du concours photo

La 6^{ème} édition du concours photo destiné à mettre en valeur le territoire communal se déroulera du 1^{er} janvier au 31 mai 2026 sans modification du règlement. Les thèmes retenus sont : « Dans la forêt », « Noir et blanc » et « Insectes ».

- 1^{er} lot de chaque thème : 1 tirage 30*40cm encadré et vitre verre antireflet (75 €)
- 2^{ème} lot de chaque thème : 40 € en bons d'achat dans un commerce de la commune.
- 3^{ème} lot de chaque thème : 20 € en bons d'achat dans un commerce de la commune.

Les candidats seront ainsi récompensés :

19. Remise exceptionnelle sur une location du gîte d'étape

Dans la soirée du 15 au 16/11/2025, un groupe a rencontré un problème d'électricité dans le gîte d'étape qui a entraîné des frais supplémentaires imprévus pour l'association : déplacement pour dîner, repas au restaurant et perte des aliments prévus pour le dîner en raison de la rupture de la chaîne du froid.

L'association CTS Cyclisme de Besançon réclame un geste commercial afin de compenser, au moins en partie, ces coûts supplémentaires liés à la coupure électrique.

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, d'appliquer une réduction de 150 € sur le coût du séjour.

20. Questions diverses

• Régularisation de l'actif

L'analyse des comptes à l'actif a révélé des erreurs d'imputation des études liées à la mise en place d'une stratégie touristique, l'imputation correcte étant le compte 617. Afin de corriger l'impact de ces erreurs sur les résultats des années 2019 et 2021, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le comptable du SGC de Redon à corriger le compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés, en passant les écritures nécessaires.

Les études suivies de travaux n'ont pas à être amorties, et si elles ne le sont pas, elles sont sorties de l'actif. Pour corriger les amortissements passés à tort, il convient d'autoriser le comptable du SGC de Redon à corriger le compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés, en passant les écritures non budgétaires nécessaires.

• Demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2026

Dossier : Défense Extérieure Contre l'Incendie

La commune poursuit son programme de mise en conformité des équipements de défense incendie sur l'exercice 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement prévisionnel ainsi défini et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2026 pour cette opération.

5/ EQUIPEMENTS DE DÉFENSE INCENDIE					
Dépenses HT			Recettes		
Travaux de défense extérieure contre l'incendie	35 000.00 €	100.00 %	Etat – DETR 2026 (40% de 35 000€ HT)	14 000.00 €	40.00 %
			Autofinancement	21 000.00 €	60.00 %
TOTAL	35 000.00 €	100.00 %	TOTAL	35 000.00 €	100.00%

Dossier : Extension du local palets

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement prévisionnel ainsi défini et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2026 pour cette opération.

Catégorie d'opération éligible : 10/ « Equipements sportifs »

EXTENSION DU LOCAL PALETS					
Dépenses HT			Recettes		
Charpente	4 317.93 €	67,10 %	ETAT DETR 2026	1 925.38 €	30.00 %
Maçonnerie	2 100.00 €	32.90 %	ETAT DSIL 2026	3 208.97 €	50.00 %
			Autofinancement	1 283.58 €	20.00 %
TOTAL	6 417.93 €	100.00 %	TOTAL	6 417.93 €	100.00 %

• Dossier : Eglise : rénovation du clocher

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement prévisionnel ainsi défini et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2026 pour cette opération.

Catégorie d'opération éligible : 2/E « Bâtiments publics - églises »

EGLISE : RENOVATION DU CLOCHER					
Dépenses HT			Recettes		
Etudes diagnostic et audit de l'installation campanaire	16 182.41 €	100,00 %	ETAT DETR 2026	6 472.96 €	40.00 %
			ETAT DSIL 2026	6 472.96 €	40.00 %
			Autofinancement	3 236.48 €	20.00 %
TOTAL	16 182.41 €	100.00 %	TOTAL	16 182.41 €	100.0

• **Remerciements des familles :** pour les marques de sympathie témoignées lors des décès de M. Louis DELACOUR, Mme Yvonne ROYER et M. Jean-Pierre NEVOUX.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, Mme N. DELACOUR, Mme H. FRANGEUL, Mme G. YVOIR

Information sur l'incident technique impactant Hélios et le CFU

Début février, la DGFIP a été confrontée à un incident technique majeur affectant en particulier Hélios, logiciel utilisé par les comptables publics pour gérer les comptes des collectivités locales. Cet incident a empêché de nombreux postes comptables de traiter les bordereaux de dépenses et de recettes transmis par les collectivités et la réception des CFU provisoires pour visa.

Pour voter le CFU, il faut que celui-ci soit préalablement validé par la Direction Régionale des Finances Publiques et par le comptable. Étant donné l'indisponibilité applicative de CDG-D, cela n'a pas pu se faire avant ce 26/2.

Par contre, le conseil municipal peut voter le budget primitif ce 26/2, mais il s'agira d'un budget anticipé.

Pour ce faire, la commune dispose d'un écrit de la part de M. Combeau, comptable public attestant de la validité provisoire des résultats à reporter (reprise anticipée justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par M. le Maire et attestée par le comptable, accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31/12/2025).

Le CFU 2025 sera présenté au vote de l'assemblée délibérante avant le 30/6 (date limite de vote) et si une modification des résultats devait intervenir entre temps, la commune devrait voter un budget supplémentaire, également avant le 30/06.

1. Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques 2025

A /Budget principal - Vote du Compte Financier Unique 2025

La date de vote est reportée après les élections et l'installation du nouveau conseil municipal.

B/ Budgets annexes :

•Lotissement des Grottes -Vote du Compte Financier Unique 2025

Ce sujet est reporté à une prochaine réunion pour les mêmes raisons.

•Lotissement Domaine des Landes -Vote du Compte Financier Unique 2025

Ce sujet est reporté à une prochaine réunion pour les mêmes raisons.

2. Vote des subventions 2026

La commission Subventions s'est réunie le 14 février 2026 avec proposition de rencontre des représentants des associations le souhaitant.

Noms des associations	Montants proposés par la Commission	Sont sortis au moment du vote	Résultat Du vote
APEL	2 500,00 €		A l'unanimité
OGEF Fournitures scolaires Dépenses de fonctionnement Maternelle et Primaire	Fournitures scolaires : 45 €/41 enfants = 1845,00€ Maternelles 14 x 1554€ = 21756 € Primaires 27 x 493€ =13311 €		A l'unanimité
CPIE Val de Vilaine	1 000,00 € (sous réserve du devenir de l'association)		A l'unanimité
Foyer d'Animation Rurale	1 500,00 €		A l'unanimité
Club les Menhirs	250,00 €		A l'unanimité
UNC de Saint-Just	400,00 € + vin d'honneur 8/05	G. BAUDU	A l'unanimité
ACCA	580,00 € + 600 € exceptionnel pour achat bracelets sangliers		A l'unanimité
Groupe Saint-Yves	1 500,00 €	C. BOUREL	A l'unanimité
Tennis Club Cojoux	<i>Pas de demande</i>		-
Mégalithes Storm	500,00 €		A l'unanimité
Comité des fêtes	700,00 € (800€-100€ ordi portable)		A l'unanimité
Groupe Secours Catholique	50,00 € (sous réserve d'une demande)		A l'unanimité
ESCP Volley	850,00 €		A l'unanimité
Chant'Amitié	50,00 € (sous réserve d'une demande)		A l'unanimité
ADAPEI	150,00 €		A l'unanimité
ANIM' SAINT-JUST	500,00 €		A l'unanimité
Epicerie sociale de Pipriac Au pain d'épices	220,60 €		A l'unanimité
Amicale des Parents de l'Ecole Publique de St-Ganton	400,00 € (si organisation d'une manifestation)		A l'unanimité
Just Une Création	500,00 € + 500,00 € exceptionnel achat de matériel		A l'unanimité
JUST'Mobil	500,00 €		A l'unanimité
Les Cavaliers de la Vallée	300,00 €		A l'unanimité
Entre Palis et Mégalithes	<i>Pas de demande</i>		-
Résidence St Conwoïon à Sixt-sur-Aff	100,00 € (3 résidents de Saint-Just)		A l'unanimité
Les Rencontres d'AM&LIA	500 € (création)		A l'unanimité
TOUSSUNIX	200,00 € (début de l'association)		A l'unanimité

3. Vote des taux de fiscalité directe locale 2026

	Taux communal 2025	Taux communal 2026	Coefficient de variation proportionnelle	Rappel Taux plafonds 2025
TAUX Foncier Bâti 2026	46.01	46.01	0	107.90
TAUX Foncier Non Bâti 2026	63.82	63.82	0	125.25
TAUX Taxe d'Habitation sur résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans 2026	18.37	18.37	0	62.08

4. Affectation des résultats 2025 et présentation et vote des Budgets Primitifs 2026

A/ Budget Principal

•Affectation du résultat 2025 – reprise anticipée de résultats

Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	+177 425.59 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2025)		+144 625.80 €
Résultat à affecter		+322 051.39 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	+153 782.89 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP2025)		+74 728.92 €
Solde global d'exécution		+228 511.81 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement	0 €
Solde des RAR Investissement		-25 855.67 €
Résultats cumulés 2025 (y compris RAR en Ft et Invt)		+550 563.20 €
Reprise anticipée 2025	Prévision d'affectation en réserve (Invest 1068)	0 €
Report en fonctionnement en Recettes		+322 051.39 €
Résultat global de la section de fonctionnement 2025		
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025		+ 228 511.81 €

Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	- 25 855.67 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025	0.00 €
Couverture du besoin de financement 2025 (1068 R. Invest) €	0.00
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Ft)	+ 322 051.39 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) après le vote du Compte Financier Unique 2025.

Tableau des résultats de l'exécution budgétaire 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2025.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
Résultat reporté 2024		144 625.80 €		74 728.92 €
Opérations de l'exercice	858 777,18 €	1 036 202.77 €	472 895.24 €	626 678.13 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2024				
TOTAUX	858 777.18 €	1 180 828.57 €	472 895.24 €	701 407.05 €
Résultat de clôture 2025		322 051.39 €		228 511.81 €

•Présentation et vote du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 est présenté en équilibre réel

Section de fonctionnement 1 304 406,39 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement 1 069 165.55 € en dépenses et 1 297 165.55 € en recettes

Suréquilibre de 228 000.00 € (selon Tome 2 IBC M57 page 41)

Analyse réalisée par M. Jousse, Conseiller aux décideurs locaux :

LE BUDGET 2026 EST PRÉSENTÉ EN ÉQUILIBRE RÉEL		
<u>Structure financière</u>		
Fonds de roulement (FDR) fin 2025 :	550 563,20 €	
Fonds de roulement après budget :	285 511,98 €	
Besoin en fond de roulement (BFR) fin 2025 :	5 376,77 €	
FDR net (ou trésorerie) :	280 135,21 €	
La commune dispose de 122 jours de fonctionnement en trésorerie		
Ce qui est suffisant		
<u>Endettement</u>	2025	2026
Capital restant dû	973 377,82 €	649 377,82 €
Soit	862,92 €/hab	575,69 €/hab
Ratio de désendettement (années de CAF)	4,5	2,5
Annuité (capital + intérêts par an)	172 149,04 €	359 500,00 €
Ratio de soutenabilité	16,94 %	36,60 %

En matière d'endettement, l'encours par habitant est assez important en début d'exercice, mais la commune peut se le permettre en raison d'un revenu confortable généré en 2025. Théoriquement, sous l'hypothèse d'un maintien de ce revenu à ce niveau, la commune serait capable de rembourser l'intégralité de l'encours en 4 ans et demi. Cela caractérise une situation d'endettement modéré.

A partir du moment où le budget prévoit le remboursement d'un emprunt Court Terme par des ressources externes, l'encours va diminuer significativement. Le ratio de désendettement sera donc encore amélioré.

B/ Budget annexe

Lotissement Domaine des Landes / Présentation et vote du budget primitif 2026

Section de fonctionnement 112 548,00 €

Section d'investissement 112 543,00 €

5. Elections municipales : planning de la tenue du bureau de vote pour les scrutins de mars 2026

La date des élections municipales est fixée aux dimanche 15 et 22 mars 2026. Les bureaux de vote ouvrent le dimanche à 8 heures et ferment à 18 heures.

Les créneaux seront complétés par une personne de la deuxième liste.

6. Questions diverses

Remise exceptionnelle sur une location du gîte d'étape

Dans la soirée du 27/12/2025, un groupe a rencontré de nombreux désagréments dans le gîte d'étape: coupures de courant à répétition, les obligeant à réarmer le compteur Linky, les chauffages constamment coupés...

Le locataire, M. OZENNE de Bains/Oust, réclame un geste commercial afin de compenser, au moins en partie, les désagréments rencontrés dus aux problèmes techniques qui ont nui au bon déroulement de l'évènement.

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, d'appliquer une réduction de 80 € sur le coût du séjour.

Remise exceptionnelle sur une location du gîte d'étape

Dans la soirée du 7/2/2026, un groupe a rencontré de nombreux désagréments dans le gîte d'étape: coupures de courant à répétition, les obligeant à réarmer le compteur Linky, les chauffages constamment coupés, la cuisine non fonctionnelle.

Le locataire, Mairie de Chartres de Bretagne, réclame un geste commercial afin de compenser, au moins en partie, les désagréments rencontrés dus aux problèmes techniques qui ont nui au bon déroulement de l'évènement.

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, d'appliquer une réduction de 40 € sur le coût du séjour.

Collectif Stop Taranis et association Toussunix

Le collectif Stop Taranis et l'association Toussunix remercient le conseil municipal du soutien qui leur a été apporté pour empêcher de prospérer le Permis Exclusif de Recherche de Mines Taranis et ses "frères" Belenos et Epona.

Une manifestation est prévue le 28 février 2026 à 14h à Redon Place de Bretagne afin de démontrer à l'Etat la détermination des habitants et de leurs élus contre ce projet Taranis. Lors de cette manifestation, l'un des Maires présents interviendra aux côtés des députés, d'une conseillère régionale et de membres d'association.

Lettre ouverte Psychiatrie Redon

M. le Maire partage avec l'ensemble du conseil municipal la lettre ouverte reçue et adressée à l'ensemble de la population du bassin redonnais des professionnels mobilisés du Centre Médico-Psychologique de Redon. Ces professionnels se mobilisent afin d'alerter les pouvoirs publics sur leurs conditions de travail et le souhait de pouvoir soigner la population dans des conditions dignes. Ils demandent à M. le Maire de faire le relais de leur lettre et de la pétition auprès des conseils municipaux et de la population.

Point sur les travaux en cours

Borne de recharge : L'appel d'offres a été lancé par le SDE35. Il est prévu une borne de recharge sur le parking de Cojoux, financée à 100% par un opérateur. La commune aura seulement à mettre le terrain à disposition.

Clocher de l'église : Le diagnostic du clocher est terminé. Le montant des travaux est estimé à environ

272 000 € HT, répartis en 3 phases.

Coffret E-Boo : coffret en place et opérationnel

Défense Extérieure Contre l'Incendie : les terrassements et clôtures sont presque terminés et 5 bâches vont être en place courant de la semaine prochaine et seront utilisables dès la validation par le SDIS 35.

Pumptrack et city-stade : suite à l'accord de subvention validé par la commission permanente du Conseil Départemental 35, les travaux pourront être réalisés avant l'été.

Restaurant scolaire : les travaux de peinture et de rénovation des sanitaires seront terminés pour la reprise de la cantine.

Remerciements des familles : pour les marques de sympathie témoignées lors des décès de M. Jean-Baptiste CHEVAL et M. Patrick BOUIN.

SÉANCE DU 20 MARS 2026

PV D'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

Etaient présents : M. N. DEBRAY, Mme C. LECOQ, M. C. DETAIN, Mme S. GAUDIN, M. C. BONNO, Mme B. GARDET, M. JM. LE GALL, Mme S. DEBROUX, M. R. MORTIER, Mme C. BOURY, M. J. BERMINGHAM, Mme E. MORIN, Mme C. DUTHU, M. H. JARNOT et Mme A. HERVÉ

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Daniel MAHÉ, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions, Mesdames et Messieurs :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| 1 – Nicolas DEBRAY | 9 – Rafaël MORTIER |
| 2 – Clarisse LECOQ | 10 – Chantal BOURY |
| 3 – Christophe DETAIN | 11 – James BERGMINGHAM |
| 4 – Sandrine GAUDIN | 12 – Emma MORIN |
| 5 – Cyril BONNO | 13 – Catherine DUTHU-DEBRAY |
| 6 – Brigitte GARDET | 14 – Hervé JARNOT |
| 7 – Jean-Marie LE GALL | 15 – Aline HERVÉ |
| 8 – Sonia DEBROUX | |

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Rafaël MORTIER.

Le conseil se tient ensuite sous la présidence de Mme Brigitte GARDET, doyenne d'âge des conseillers titulaires nouvellement élus.

Le président a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 était remplie.

1. Élection du maire (premier tour de scrutin)

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-5 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire conformément à ces dispositions légales.

Font acte de candidature : M. Nicolas DEBRAY

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu par 12 voix pour et 3 blancs :

M. Nicolas DEBRAY

M. Nicolas DEBRAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

Discours du maire nouvellement élu

2. Fixation du nombre des adjoints

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Saint-Just étant de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser QUATRE.

Vu la proposition de M. le Maire de créer 4 postes d'adjoints au Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 blancs, décide de créer 4 postes d'adjoints au Maire et charge M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 4 adjoints au Maire.

3. Élection des adjoints au maire

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. Nicolas DEBRAY élu Maire, à l'élection des adjoints, qui s'est déroulée au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

1 liste de candidats a été présentée par Clarisse LECOQ

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Liste 1 : 12 voix pour et 3 blancs

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats qui la composent sont proclamés adjoints au maire, dans l'ordre suivant :

Mme Clarisse LECOQ, première adjointe,

M. Cyril BONNO, deuxième adjoint,

Mme Sandrine GAUDIN, troisième adjointe,

M. Christophe DETAIN, quatrième adjoint.

Ces adjoints ont été immédiatement installés, et M. le Maire a annoncé au conseil que l'objet de la délégation qui sera confiée à chacun d'eux se fera par arrêté municipal.

4. Lecture de la charte de l'élu local

Suite à l'élection du maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, la distribue aux conseillers présents et les invite à la signer puis distribue également les articles L 2123-1 à L 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SÉANCE DU 02 AVRIL 2026

Etaient présents : M. N. DEBRAY, Mme C. LECOQ, M. C. DETAIN, Mme S. GAUDIN, M. C. BONNO, Mme B. GARDET, M. JM. LE GALL, Mme S. DEBROUX, M. R. MORTIER, Mme C. BOURY, M. J. BERMINGHAM, Mme E. MORIN, Mme C. DUTHU, M. H. JARNOT et Mme A. HERVÉ

Monsieur le Maire, Nicolas Debray, ouvre la séance à 20 heures. Il constate que le quorum est atteint. Il souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe municipale et propose un tour de table. Il donne la parole successivement à chaque membre du conseil municipal afin qu'il se présente.

1. Délégations du conseil municipal au Maire

Afin de conserver toute sa souplesse et son efficacité à l'action municipale, l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ouvre au conseil municipal la possibilité de déléguer un certain nombre de ses pouvoirs au Maire.

Il est proposé que le Maire soit chargé, par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; et dans la limite de 15 000 € TTC, précise que Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal en cas d'exercice de cette délégation.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité :

- décide de déléguer les délégations mentionnées au Maire et ce, pour la durée du présent mandat ;
- d'autoriser Mme Clarisse LECOQ, 1ère adjointe au Maire, à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier au sens de l'article L.2122-17 du CGCT ;
- de prendre acte que M. le Maire s'engage à rendre compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;
- autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2. Délégations du Maire aux adjoints

M. le Maire informe, qu'à compter du 3 avril 2026, les adjoints sont délégués, pour intervenir dans les domaines suivants et exerceront les fonctions suivantes :

1ère adjointe : Mission Finances (budget, subventions), Tourisme, Lien écoles, Communication, Concours communaux (photos, maisons fleuries)

Représentante à : Mission Locale, ILOZ (Espace France Service), AIDE Emploi Service, ADMR, Déléguée à la Santé
Suppléante communautaire Redon Agglomération

2ème adjoint : Missions bâti, patrimoine, Bâtiments, Patrimoine, Urbanisme, Cimetière, délégué au SMICTOM

4ème adjoint : Missions Développement, Voirie et Prévention des risques, Plan Communal de Sauvegarde, Sécurité routière, Plan de lutte contre l'incendie, Voies, chemins et réseaux, Développement économique, commerce et artisanat

3ème adjointe : Missions sociales, Aides sociales, Aînés, Isolement

L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux. Certaines compétences n'ayant pas pu être rattachées aux délégations confiées aux Adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte tenu de leur spécificité, il a été créé 6 postes de conseillers municipaux délégués pour les domaines suivants à compter du 3 avril 2026 :

1er conseiller délégué : Missions Mobilités, diversité, solidarités
Mobilité – Diversités -Solidarités – Numérique – Agriculture

Sentiers touristiques - Référent CPIE -Référent TARANIS

2ème conseillère déléguée : Mission Vie participative
Groupes Projets – Médiation

4ème conseillère déléguée : Missions Enfance, Jeunesse, Culture - Enfance et Jeunesse – Culture - Référente Médiathèque

3ème conseiller délégué : Missions Environnement, Biodiversité, Cadre de Vie
Inventaire de la biodiversité – Environnement- Patrimoine Naturel, Espaces Naturels Sensibles,

5ème conseiller délégué : Missions Sport, Associations - Sport, Associations

6ème conseillère déléguée : Mission suivi Subventions travaux -Constitution dossiers financement de projets

3. Indemnités de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;
Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

M. le Maire demande à percevoir une indemnité de fonction inférieure au taux maximal fixé par la Loi.
Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du Maire ;

M. le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires et des Adjoints pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, et l'invite à délibérer ;

Article L.2123-23 et L.2511-35 du CGCT : indemnité du maire

Population totale (en habitants)	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)
De 1 000 à 3 499	55.7	2 289.56

Article L.2123-24, L.2511-34 et L.2511-35 du CGCT : indemnité des adjoints

Population totale (en habitants)	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)
De 1 000 à 3 499	21.38	878.83

Valeur de l'Indice Brut 1027 de la Fonction Publique au 01/01/2026 : 4110.52 €

Calcul de l'enveloppe indemnitaire pour une commune ayant entre 1 000 et 1 499 habitants :

L'effectif légal est de 15 conseillers municipaux. Le nombre d'adjoints sera au maximum de 4 (30% maximum de 15 conseillers municipaux). L'enveloppe indemnitaire globale sera donc de 5 804,88€ brut/mois :

- 55,7% x 4 110,52 € = 2 289,56 brut/mois (Maire)
- 21.38% x 4 110,52 € (X4) = 3 515,32 € brut/mois (Adjoints)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par vote à main levée à l'unanimité que le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints et des conseillers est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
DEBRAY Nicolas	44,01 %	+ %	44,01 %

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+ %	Total %
1ère adjointe : LECOQ Clarisse	21,38		21,38
2ème adjoint : BONNO Cyril	17,16		17,16
3ème adjointe : GAUDIN Sandrine	17,16		17,16
4e adjoint : DETAIN Christophe	17,16		17,16
		Total =	72,86

C. CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

Identité des bénéficiaires	%	+ %	Total en %
BERMINGHAM James	3.65 %		3.65 %
BOURY Chantal	1.22 %		1.22 %
DEBROUX Sonia	1.22 %		1.22 %
DUTHU-DEBRAY Catherine	3.65 %		3.65 %
GARDET Brigitte	3.65 %		3.65 %
HERVÉ Aline	1.22 %		1.22 %
JARNOT Hervé	1.22 %		1.22 %
LE GALL Jean-Marie	1.22 %		1.22 %
MORIN Emma	3.65 %		3.65 %
MORTIER Rafaël	3.65 %		3.65 %
		Total =	24,35

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement pour le Maire et les Adjoints, et au semestre pour les conseillers délégués et conseillers municipaux avec effet au 3 avril 2026.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 65311 « Indemnités de fonction (élus) ».

4. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

M. le Maire rappelle qu'il représentera la commune de Saint-Just à Redon Agglomération en tant que délégué titulaire et Mme Sandrine GAUDIN sera déléguée suppléante.

Il indique qu'à la suite des dernières élections municipales, les communes sont amenées à désigner leur(s) délégué(s) pour siéger aux instances :

• Délégué au Groupement d'Employeurs Sportif en Pays de Redon (GESPR)

Titulaire : M. Nicolas DEBRAY

• Délégué titulaire à la Mission Locale

Titulaire : Mme Sandrine GAUDIN

Suppléant : M. Jean-Marie LE GALL

• Délégué titulaire à ILOZ

Mme Sandrine GAUDIN

• Représentant à l' OGE C

Mme Clarisse LECCOQ

• Représentant à Chenil Service

M. Christophe DETAIN

• **Délégué au Syndicat Départemental d'Energie 35**

Titulaire : M. Nicolas DEBRAY
Suppléant : Mme Aline HERVÉ

• **Représentants à l'Aide Emploi Services**

Titulaire : Mme Sandrine GAUDIN
Suppléant : M. Jean-Marie LE GALL

• **Délégués au SMICTOM**

Titulaire : M. Cyril BONO
Suppléant : Mme Sandrine GAUDIN

• **Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'association Nature et Mégalithes, chantiers d'insertion, CPIE**

M. James BERMINGHAM

• **Délégué en charge des questions de défense**

M. Nicolas DEBRAY

• **Délégué au Cos Breizh**

M. Nicolas DEBRAY

• **Déléguée PCS et SDIS 35**

M. Christophe DETAIN

• **Déléguée à la sécurité routière**

M. Christophe DETAIN

• **Représentant à l'EPTB Vilaine**

M. Jean-Marie LE GALL

5. Désignation des membres des commissions communales

M. le Maire rappelle que dans les communes de plus de 1000 habitants, et afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle, une place est ouverte à un membre de la minorité pour chaque commission, pour permettre l'expression pluraliste des élus municipaux au sein des commissions.

• **Commission Participation citoyenne :**

Mme Brigitte GARDET, référente
M. Jean-Marie LE GALL
M. James BERMINGHAM
Mme Sonia DEBROUX
Mme Emma MORIN
M. Christophe DETAIN
Mme Clarisse LECOQ
Mme Sandrine GAUDIN
M. Cyril BONNO

• **Commission Voirie et Bâtiments Communaux**

M. Cyril BONNO, référent Bâtiments Communaux
M. Christophe DETAIN, Référent Voirie
M. Hervé JARNOT

• **Commission Tourisme, Développement économique, Commerce et Artisanat**

Mme Clarisse LECOQ, référente Tourisme
M. Christophe DETAIN, référent Economie
M. James BERMINGHAM
Mme Sonia DEBROUX
Mme Chantal BOURY

• **Commission Culture, Enfance, Jeunesse et Sports**

Mme Emma MORIN, référente Culture, Enfance- Jeunesse
M. Rafaël MORTIER, référent Sports
M. James BERMINGHAM
Mme Catherine DUTHU
Mme Brigitte GARDET
Mme Sandrine GAUDIN

• **Commission Communication et Numérique**

Mme Clarisse LECOQ, référente Communication
M. Jean-Marie LE GALL, référent Numérique
Mme Aline HERVÉ
M. Christophe DETAIN
Mme Catherine DUTHU

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et la proposition de M. le Maire de créer 10 commissions municipales, Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

• **Commission Urbanisme**

M. Cyril BONNO, référent
M. Christophe DETAIN
Mme Sonia DEBROUX
M. Jean-Marie LE GALL

• **Commission Associations**

M. Rafaël MORTIER, référent
Mme Brigitte GARDET
Mme Emma MORIN

• **Commission Environnement et Patrimoine,**

M. James BERMINGHAM, référent
M. Cyril BONNO
Mme Clarisse LECOQ
Mme Sandrine GAUDIN
M. Jean-Marie LE GALL

• **Commission Subventions**

Mme Clarisse LECOQ, référente
M. Rafaël MORTIER
Mme Catherine DUTHU
Mme Aline HERVÉ
Mme Sandrine GAUDIN

• **Commission Aide Sociale et Solidarités**

Mme Sandrine GAUDIN, référente
Mme Chantal BOURY
M. Christophe DETAIN
M. Jean-Marie LE GALL

• **Commission Appel d'Offres**

M. Nicolas DEBRAY, membre de droit

Titulaires :

Mme Clarisse LECOQ
M. Cyril BONNO
M. Christophe DETAIN

Suppléants :

Mme Sonia DEBROUX
M. Jean-Marie LE GALL
Mme Catherine DUTHU

6. Formation des élus municipaux

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et R. 2123-12 à R. 2123-14 ;

Vu la nécessité de déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les 3 mois suivant son renouvellement ;

Considérant que les frais de formation et d'enseignement constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère de l'intérieur.

Considérant que les membres du conseil municipal bénéficient chaque année d'un Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) cumulable sur toute la durée du mandat, financé par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1 %, prélevée sur les indemnités de fonction perçues par les membres du conseil dans les conditions prévues à l'article L. 1621-3,

Considérant que la mise en œuvre du D.I.F. relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat. Ces formations peuvent notamment contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1er - Dépôt et instruction des demandes de formation

Tous les conseillers municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions. Le conseiller qui souhaite bénéficier d'une formation doit déposer sa demande au maire.

Cette demande doit être écrite et déposée au secrétariat de la mairie (ou envoyée par voie postale ou par mail à l'adresse suivante : mairie@saintjust35.fr). Elle doit être accompagnée des pièces justificatives nécessaires (coût, date, lieu de formation, nom de l'organisme de formation, programme de formation, etc.).

L'organisme qui dispense la formation doit obligatoirement avoir fait l'objet d'un agrément délivré par le ministre de l'intérieur. À défaut, la demande sera écartée.

Des demandes pourront être acceptées en cours d'année, selon les crédits disponibles.

Le maire instruit les demandes, engage les crédits et vérifie l'enveloppe globale votée.

Article 2. - Vote des crédits

Le montant prévisionnel des dépenses de formation est fixé à 20 % du montant total des indemnités théoriques de fonction (nota : le montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal et le montant réel des dépenses ne peut excéder 20 % de ce même montant).

Article 3. - Prise en charge des frais

La commune est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement. Le remboursement des frais de déplacement et de séjour s'effectuera selon les modalités fixées par la délibération à venir relative à la prise en charge des frais liés à des déplacements temporaires.

Article 4. - Priorité des conseillers dans l'accès à la formation

Lors de la 1ère année de mandat, une formation est obligatoirement organisée pour les élus ayant reçu une délégation.

Si toutes les demandes de formation ne peuvent pas être satisfaites au cours d'un exercice, priorité est donnée dans l'ordre suivant (ordre donné à titre indicatif) :

- élu ayant délégation demandant une formation sur sa matière déléguée ;
- élu qui a exprimé son besoin en formation avant la date fixée à l'article 1er ;
- élu qui s'est vu refuser l'accès à une formation pour insuffisance de crédits lors de l'exercice précédent ;
- nouvel élu ou élu n'ayant pas déjà eu des formations au cours du mandat ou qui connaîtrait un déficit de stages par rapport aux autres demandeurs.

Article 5. - Débat annuel

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte financier unique. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

7. Permis Exclusifs de Recherche de Mine Epona et Taranis : commission de suivi

M. le Maire fait part que les 3 permis Taranis, Epona et Belenos ont été signés par le Ministre de l'Economie le 3 décembre 2025.

Breizh ressources peut désormais prospecter les parcelles des propriétaires qui ne s'y sont pas opposés.

Les personnes qui refusent tout prélèvement sur leurs parcelles doivent urgemment remplir un formulaire d'opposition.

Plusieurs associations et collectivités demandent la constitution d'une commission de suivi pour les PERM EPONA et TARANIS auprès du Préfet du Morbihan.

M. le Maire rappelle qu'une telle commission permet d'assurer l'information des élus concernés, des riverains et des associations de protection de l'environnement entre autres, sur les programmes de travaux à venir du porteur de projet, leur mise en œuvre, leurs impacts et mesures correctives, d'une part, et sur l'avancement de leur réalisation, d'autre part.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'être solidaire de cette démarche et

nomme référent de ce dossier M. James Bermingham.

8. Questions diverses

Renouvellement de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE)

La Loi n° 2025-444 du 21/05/2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales (CCLE). La commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux dont : 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ; 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste dans l'ordre du tableau. Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la CCLE de la commune s'il en est : Maire, Adjoint titulaire d'une délégation et conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Seront proposés à la Préfecture 35 : Mme Brigitte GARDET, Mme Chantal BOURY, M. James BERMINGHAM, Mme Catherine DUTHU et M. Hervé JARNOT.

Point Information - actualités

Poste à pourvoir au 04/05/2026 : remplacement d'un agent en disponibilité pour 16 mois. 20 h/semaine annualisées, travail sur 4 jours (LMJV) et un week-end sur 2. Services périscolaires : garderie matin et soir, service du repas au restaurant scolaire le midi. Missions complémentaires : accueil des locataires et entretien des hébergements et salles un week-end sur deux possible... CAP Petite Enfance souhaité.

Remerciements des familles pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme Madeleine BODIGUEL et de M. Jean-Pierre PERRIGAUD.

SÉANCE DU 21 MAI 2026

Etaient présents : M. N. DEBRAY, Mme C. LECOQ, M. C. DETAIN, Mme S. GAUDIN, M. C. BONNO, Mme B. GARDET, M. JM. LE GALL, Mme S. DEBROUX, M. R. MORTIER, Mme C. BOURY, M. J. BERMINGHAM, Mme E. MORIN, Mme C. DUTHU, et Mme A. HERVÉ

1. Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques 2025 :

A /Budget principal - Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal du 13/03/2025 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Just ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés et la présentation faite du CFU 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024		144 625.80 €		74 728.92 €
Opérations de l'exercice	858 777.18 €	1 036 202.77 €	472 895.24 €	626 678.13 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2025				
TOTAUX	858 777.18 €	1 180 828.57 €	472 895.24 €	701 407.05 €
Résultat de clôture		322 051.39 €		228 511.81 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Just et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

B/ Budgets annexes

Lotissement des Grottes -Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération du conseil municipal du 13/03/2025 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement des Grottes de la commune de Saint-Just ;

Considérant les éléments susvisés et la présentation faite du CFU 2025, lequel peut se résumer ainsi

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée de l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Fonctionnement	43247.39 €	0	-43247.39 €	0 €
Investissement	-48225.75 €	0	48225.75 €	0 €
Total	-4978,36 €	0	4978.36 €	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le budget annexe Lotissement des Grottes de la commune de Saint-Just et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lotissement Domaine des Landes - Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal du 13/03/2025 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement Domaine des Landes de la commune de Saint-Just ;

Considérant les éléments susvisés et la présentation faite du CFU 2025, lequel peut se résumer ainsi

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée de l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Fonctionnement	0 €	0	0 €	0 €
Investissement	-7020.00 €	0	7020.00 €	0 €
Total	-7020.00 €	0	7020.00 €	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement Domaine des Landes de la commune de Saint-Just et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée en séance de M. Cyril BONNO à 20 h 20.

2. Affectation définitive des résultats 2025 :

A /Budget principal -Affectation du résultat 2025

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 26/02/2026 ayant pour objet la reprise anticipée des résultats 2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU communal de l'exercice 2025,

Considérant que conformément aux instructions M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2025 à la suite de l'adoption du CFU,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2025 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 322 051.39 € et un excédent d'investissement de 228 511.81 €.

Le conseil municipal constate et approuve l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025, à l'unanimité et décide :

de reporter la somme de 228 511,81 € au C/ 001 Excédent d'investissement reporté,

d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 s'élevant à 322 051,39 € de la façon suivante : 322 051,39 € au C/002 « Résultat de fonctionnement reporté »,

et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents administratifs découlant de cette décision.

B / Budgets annexes

Lotissement des Grottes et Lotissement Domaine des Landes

Observation de la Préfecture 35 : pas de délibération pour l'affectation des résultats des budgets annexes

3. Acquisition d'un tracteur tondeuse

M. le Maire informe le conseil municipal des besoins urgents d'un achat de tracteur tondeuse au service technique car les frais de réparations estimés sont trop importants sur le tracteur tondeuse actuel Gianni Ferrari Turbo 2 acheté en 2002. Il propose son remplacement.

La commune a reçu trois offres de prix pour du matériel neuf avec reprise de l'ancien matériel. Après analyse des offres, prix et caractéristiques du matériel, M. le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir Rennes Motoculture d'Orgères pour un montant HT de 27108.33 € HT avec reprise de l'ancien matériel de 1500€:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

décide l'acquisition d'un tracteur tondeuse autoportée KUBOTA FC3.261 – 4 roues motrices - moteur 3 cylindres d'une puissance de 26 cv 1123 cc avec bac de ramassage de 800 litres à vidange en hauteur.

retient l'offre de RENNES MOTOCULTURE d'Orgères pour la somme de 27108.33€ HT soit 32 530.00€ TTC,

approuve la cession du tracteur tondeuse Gianni Ferrari année 2002 à Rennes Motoculture pour un montant de 1500 €,

charge M. le Maire de prévoir cette somme au budget M57 de l'exercice 2026, à l'article 2157

« Matériel et outillage technique » par une décision modificative,

autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

4. Décision modificative

M. le Maire propose au conseil municipal d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre le paiement de dépenses d'investissement.

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

Opération	Chapitre	INVESTISSEMENT		
Dépenses			Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66 Aménagement Cantine	23	231 Immobilisations corporelles en cours		1 351.00 €
	21	2157 Matériel et outillage technique		32 530.00 €
65 Extension cimetière	21	2131 Constructions bâtiments publics		5 835.00 €
	21	2131 Constructions bâtiments publics	39 716.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

5. Inscription crédits pour écritures amortissements

M. le Maire fait part d'un courrier du receveur municipal qui indique que deux erreurs d'amortissement de 2025 sont à corriger soit :

Le bien 2025-2-2157 : ce bien est imputé au compte 2182 mais amorti au 28157. Il faut annuler l'amortissement 2025 pour 432,39 € et le réémettre au compte 28182 en 2026 (pour deux années)

Le bien 40.3-204182 a été sorti en 2020. Une correction d'amortissement est nécessaire pour annuler le dernier amortissement comptabilisé à tort de 472 € et supprimer ce bien de l'inventaire.

Aussi, il convient pour apporter cette correction de prévoir des crédits au chapitre 040 en dépenses

d'investissement et au chapitre 042 en recettes de fonctionnement et procéder à l'émission :

d'un mandat au C/28157/040 et d'un titre de recette au C/781/042 pour 432,39 €

et d'un mandat C/2804182/040 et un titre de recette C/781/042 pour 472,00 €.

M. le Maire propose au conseil municipal d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre le paiement de dépenses d'investissement.

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

FONCTIONNEMENT		
Recettes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R – 781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		904.39 €
R – 752 Revenus des immeubles	904.39 €	
INVESTISSEMENT		
Dépenses	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D – 2804182 Amort subv org publics divers – Bâtiments et installations		472.00 €
D – 28157 Amort matériel et outillage technique		432.39 €
D – 2131 Constructions bâtiments publics	904.39 €	

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de régulariser ces écritures liées aux opérations d'amortissement et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

6. Défense Extérieure Contre l'Incendie : demande de Fonds Vert

M. le Maire rappelle que la commune a été classée en zone à risque pour les feux de forêts et de landes ce qui nécessite une mise en place rapide des moyens de défense incendie sur toute la commune.

Aussi, M. le Maire fait part des travaux de défense extérieure contre l'incendie et des demandes de subventions possibles auprès des services de l'Etat : Fonds Vert. Il soumet le plan de financement suivant pour les travaux de défense extérieure contre l'incendie qui seront réalisés sur les 4 prochaines années :

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE					
Dépenses HT			Recettes		
Travaux (terrassement, clôture, citerne, remplissage et signalétique)	151000.00 €	100.00 %	Etat : Fonds Vert	120 800.00 €	80.00 %
			Autofinancement	30 200.00 €	20.00 %
TOTAL	151 000.00 €	100.00 %	TOTAL	151 000.00 €	100.00%

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

- adopte l'opération ci-dessus énoncée et les modalités de financement,
- approuve le plan de financement prévisionnel ainsi défini sous réserve de l'accord des subventions,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert pour cette opération et toutes subventions susceptibles d'être allouées,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7. Mutualisation de Fonds LEADER au profit de la société ÉCO

M. le Maire rappelle qu'en septembre 2023, huit communes de Redon Agglomération ont décidé de s'associer pour mutualiser leurs forces en vue d'amplifier la production d'énergie solaire sur leurs communes. Il s'agit de Bains/Oust, Pipriac, Bruc/Aff, Saint-Just, Renac, Saint-Ganton, Langon et La Chapelle de Brain.

L'année 2024 a permis de consolider la faisabilité du projet, notamment en termes de gouvernance. En janvier 2025, la société Energies du Canut à l'Oust est créée.

Face aux évolutions du cadre réglementaire, à l'été 2025, un nouveau fonctionnement s'est organisé : Dans chaque commune, un comité de coopération composé d'élus et de citoyens est missionné pour avancer techniquement les pistes de toitures sur leur commune.

Les avancées de ce groupe et les questions plus techniques sont échangées lors du comité de projet, regroupant l'ensemble des communes.

Et enfin, les décisions finales sont validées par le comité de coopération.

Pour mener à bien le développement des projets des communes, elles sont accompagnées par EPV qui leur permet une montée en compétence. Cet accompagnement représente un coût pour le soutien à l'animation des collectifs citoyens locaux et à la mobilisation des acteurs locaux pour le financement des projets.

Ce financement pour l'accompagnement au développement des énergies renouvelables est éligible aux

Fonds LEADER. Toutefois, le porteur de projet doit être une collectivité.

M. le Maire fait part que la commune de Bains/Oust se propose pour être cheffe de file du consortium des huit communes, pour le dépôt du dossier de demande d'aide.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de charger la commune de Bains/Oust de solliciter les fonds LEADER au profit de la société ECO ; que cette commune dépose au nom des 8 communes un dossier de demande de financement LEADER pour l'accompagnement au développement des énergies renouvelables. M. le Maire est chargé de mener à bien cette décision.

8. Tarifs du restaurant municipal pour l'année 2026-2027

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les prix de repas de cantine à savoir:

- 4,40 € pour un menu enfant,
- 4,80 € pour un menu adulte (*uniquement aux stagiaires de l'école privée ou de la mairie, au personnel enseignant de l'école privée et au personnel municipal*)

9. Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2026-2027

Pour mémoire les tarifs de l'année 2025-2026 sont :

- 1,00 € la ½ heure avec plafond de 50 € par enfant / mois,
- 3,00 € le ¼ d'heure en cas de retard,
- 15,00 € à partir de 3 retards répétés par mois au-delà du plafond.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs ci-dessus désignés pour l'année scolaire 2026/2027.

10. Budget animation culturelle à la médiathèque

Pour permettre le bon fonctionnement et renforcer l'attractivité de la médiathèque, développer et favoriser l'accès aux événements culturels à l'ensemble des habitants, il est nécessaire de définir un budget « action culturelle » qui couvrira les dépenses liées à l'organisation de spectacles, d'activités, de remise de lots etc...

Au vu de la moyenne départementale des dépenses culturelles qui varie de 0.50 €/hab (553.50 €) à

0.70 €/hab (774.90 €) ; des dépenses réalisées sur 2024 et 2025 et des projets à venir sur 2026, M. le Maire propose de fixer un budget « action culturelle » d'un montant de 1 000.00 € pour l'année 2026.

Après délibération, le conseil municipal valide, par 14 voix pour et 1 contre (souhait d'un montant supérieur à 1 000 €), la proposition de budget à hauteur de 1 000.00 € pour l'exercice 2026 et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

11. Repas des aînés

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité l'organisation suivante du repas des seniors 2026 :

Date retenue le samedi 10 octobre 2026

Inscription en mairie jusqu'au 1er octobre 2026,

Gratuité pour les +65 ans (prise en charge par la mairie), ½ tarif pour les membres de la commission aide sociale (prise en charge par la mairie).

Un colis sera offert au doyen et à la doyenne Les dépenses sont prévues au budget primitif 2026.

12. Nomination d'un référent coordination des élu.e.s

Afin de faire du lien entre les élus, les commissions et les adjoints, notamment sur la question des outils numériques, M. le Maire propose de nommer M. Jean-Marie LE GALL, référent coordination des élu.e.s.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide la nomination de M. Jean-Marie LE GALL pour assurer cette mission.

13. Conseil d'Architecture et d'Urbanisme d'Ille-et-Vilaine : avenant à la convention d'adhésion

Le Conseil Municipal avait accepté le passage d'une convention avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine pour adhérer au dispositif d'architecte conseiller.

Cette convention avait été conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023.

Celle-ci est arrivée à échéance le 31/12/2025, il est donc proposé de la reconduire pour 1 an soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

M. le Maire rappelle les missions de l'architecte-conseiller :

- apporter un conseil aux pétitionnaires pour leurs demandes relatives à leur permis de construire ou autres documents d'urbanisme, en amont de la démarche, c'est-à-dire tant que le projet est encore modifiable,
- apporter aux élus les conseils dont ils ont besoin pour leurs projets d'urbanisme et leurs autorisations d'urbanisme, participer, à la demande des élus, aux jurys de concours, faciliter le bon traitement des projets publics ou privés soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, grâce à une intervention en amont.
- participer à la demande des élus, aux jurys,
- faciliter le bon traitement des projets publics ou privés soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, grâce à une intervention en amont.

14. Agence d'attractivité et de développement : avenant à la convention de financement

M. le Maire propose la signature de l'avenant à la convention d'adhésion de l'Agence d'attractivité et de développement de Redon Agglomération. Le Conseil d'administration du 10/10/2024 a décidé de faire évoluer la contribution des communes au programme partenarial de l'Agence :

Une part fixe de 600 € (au lieu de 500 €)

Une part variable de 0,32 € par habitant (au lieu de 0,28 €)

L'engagement de la commune en tant que membre de l'Agence est essentiel pour continuer à mener à bien leurs missions au service des collectivités.

L'Agence met en œuvre un observatoire de territoire, la coordination et l'animation d'une stratégie

Le nombre de vacations est calculé tous les ans, à partir des critères et sur la base d'une demi-journée par vacation. La commune participe financièrement à hauteur de 25% du coût réel des vacations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- souhaite poursuivre sa collaboration avec le CAU 35 et prolonger son adhésion pour l'année 2026,
- accepte la reconduction de la convention à intervenir avec le Département d'Ille et Vilaine aux conditions ci-dessus,
- s'engage à verser une participation financière de 65 € par vacation, participant ainsi au salaire, aux charges patronales, aux indemnités repas ainsi qu'aux frais de déplacement,
- autorise M. le Maire à signer l'avenant à ladite convention, ainsi que tous les documents s'y référant.

territoriale de l'emploi, le développement et la promotion de l'attractivité territoriale, une ingénierie de projets mutualisée, et des commissions de travail thématiques (marketing territorial, entrepreneuriat, ressources humaines, Redon-ville étudiante...)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avenant à la convention de financement entre la commune et l'agence d'attractivité en date du 15/06/2023 qui modifie l'article 5 « Montant de la subvention » à compter du 1er janvier 2026 et autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

15. Recherches minières, recours contre le permis exclusif de recherches minières (PERM) Taranis/Epona/Bélénos

Le Ministre délégué chargé de l'Industrie a octroyé par l'arrêté du 3 décembre 2025 un permis exclusif de recherches de mines d'antimoine, d'argent, de bismuth, de cobalt, de cuivre, d'étain, de germanium, d'indium, de lithium, de molybdène, de niobium, d'or, de tantale, de titane, de tungstène, de platine, des métaux de la mine du platine, de plomb, de rhénium, de zinc, de zirconium, des terres rares et des substances connexes dit permis « Taranis » à la société Breizh Ressources (départements du Morbihan, de la Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine). La commune de Saint-Just se situe dans le périmètre de ce PERM.

Monsieur le Maire a signé un recours gracieux contre ce PERM envoyé au ministre, le 2 février 2026.

En absence de retour du Ministre, la commune peut prendre part au recours contentieux, aux côtés d'un collectif d'associations composé notamment d'Eau & Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, France Nature Environnement Pays de la Loire, Toussunix, de la Confédération paysanne, de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu

Aquatique qui devra être déposé devant le Tribunal administratif de Rennes avant le 2 juin 2026.

La mission serait confiée au cabinet de Maître Thomas Dubreuil selon les dispositions suivantes :

Périmètre de la mission

La mission consistera en l'assistance et la représentation de la commune de Saint-Just devant le Tribunal administratif de RENNES afin de former un recours contentieux à l'encontre du PERM Taranis/Belenos/Epona.

La mission inclura la rédaction d'écritures, l'analyse des pièces transmises par le client et des pièces adverses, les recherches juridiques, la représentation au cours de l'audience devant le Tribunal administratif de RENNES ainsi que tous les échanges relatifs au suivi du dossier.

Facturation du cabinet

Il a été convenu que le montant des honoraires appelés par le Cabinet sera le montant forfaitaire prévu par la protection juridique de la commune couverte par son contrat d'assurances auprès de

l'assurance AXA de Pipriac pour 1 751.00 € devant le Tribunal Administratif.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :
- d'engager ce recours contentieux contre le PERM Taranis/Bélénos/Epona, étant précisé que le

montant des honoraires devrait impérativement se limiter au montant forfaitaire prévu par la protection juridique de l'assurance de la commune.
M. le Maire est chargé d'appliquer la présente décision et est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

16. Renouvellement de la commission communal des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales du 15 mars 2026

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1650 relatif à la composition des commissions communales des impôts directs,
Considérant que la commission communale des impôts directs (CCID) a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale,
Considérant que M. le Maire est président de droit et que la commission doit être composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants (hors Maire),
Considérant qu'une liste de 24 noms doit être proposée au Directeur départemental des Finances Publiques (commune de -2000 habitants) ; liste de personnes en nombre double, pour siéger en commission,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose de valider la liste, par ordre alphabétique, des 24 noms suivants :

- | | | |
|----------------------|---------------------|-----------------------|
| - AMIEUX Maxime | - DALLERAC Bruno | - LEGENDRE Michel |
| - BALEJ Alban | - DALLERAC Robert | - LUMEAU Dominique |
| - BAUDU Jean-Luc | - DEBRAY Yvette | - MAILLET Claude |
| - BONNO Cyril | - GUEMENE Christian | - MORIN Christophe |
| - BOSCHEREL Bertrand | - GUILLEMOT Michel | - OUTSIKINE Françoise |
| - BOUIN Jean-Michel | - HERVE Aline | - PREVERT Gérard |
| - BOUREL Claude | - HERVE Jean-Claude | - RENAUD Anne-Hélène |
| - BOURY Chantal | - HIVES Ninon | - VERDAN Chloé |

17. Taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle la délibération en date du 20/06/2024 portant sur la taxe d'aménagement et propose de se prononcer à nouveau sur le taux et les exonérations de cette taxe.
Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :
décide sur l'ensemble du territoire communal de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 2,5 % avec effet au 01/01/2027,
décide d'exonérer en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme :
100 % des surfaces des locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes,

L'exonération de cette taxe portera uniquement sur la part communale ; la part départementale et la Redevance Archéologie Préventive (RAP) resteront dues.
100 % des surfaces des abris de jardin avec plafonnement à 20 m²,
précise que l'adoption ou la renonciation à la taxe d'aménagement vaut pour une période minimale de 3 ans. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.
autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier, et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

18. Adhésion BRUDED

M. le Maire rappelle que le réseau BRUDED (Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable) est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable, surtout pour les petites communes rurales. C'est un réseau d'échanges entre collectivités engagées dans des projets de développement durable qui ont une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale. L'association créée en 2005, compte aujourd'hui près de 280 communes et 4 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire Atlantique.

Les objectifs de BRUDED sont de mettre en réseau les collectivités adhérentes, de partager les expériences de développement durable, de promouvoir les démarches de développement durable des collectivités adhérentes et des acteurs qui les accompagnent, de rendre visible une dynamique régionale.
Pour cela les principales actions de BRUDED sont des interventions vidéos, des rencontres entre élus afin de pouvoir débattre sur les différents projets et un accompagnement individuel en amont des projets afin d'optimiser la qualité du processus.

Une rencontre sera organisée avec Anne-Laure Marchal, qui est la référente sur le Pays de Redon.

Par exemple, sur les démarches participatives : <https://www.bruded.fr/municipales-2026-les-demarches-participatives-dossier-1/> ou encore sur les commerces : <https://www.bruded.fr/commerces/>

L'adhésion est de 0.36 € par habitant soit 398.52 € (1107 habitants) pour une année.

La commune recevra une facture chaque année du montant de sa cotisation annuelle. En cas de désadhésion pendant la durée du mandat, le conseil municipal devra en informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au réseau Bruded.

Après en avoir délibéré et avoir procédé à un vote, le conseil municipal décide :
d'autoriser l'adhésion à l'association BRUDED pour la durée du mandat 2026-2032 par 12 voix pour, 1 abstention et 2 contre (favorable pour l'année 2026 dans un premier temps),
de verser au titre de l'adhésion 0.36 € par habitant à l'unanimité,
de désigner M. Nicolas DEBRAY représentant titulaire et Mme Brigitte GARDET représentante suppléante à l'unanimité,
d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

19. Désignation d'un référent déontologique

Pour besoin d'informations complémentaires, ce sujet est reporté à une prochaine séance de conseil municipal.

20. Questions diverses

Personnel communal

Mme Céline PARAGEAU occupe le poste d'adjoint technique à la garderie-cantine et remplacement occasionnel à la gestion des salles communales et au camping municipal depuis le 4 mai 2026.

Drainage terrain des sports

Les enrobés du city-stade sont terminés par l'entreprise Eurovia.

M. le Maire fait part d'un devis reçu d'Eurovia pour la réalisation d'un drainage complémentaire le long du terrain de football car des drains existants étaient non connus au moment de la visite préalable. Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis proposé par Eurovia d'un montant de 990.00 € HT soit 1 188.00 € TTC et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Référent « logements vacants »

Le Pôle Habitat de Redon Agglomération lance son action n°16 « Lutte contre les logements vacants ». Aussi, il demande à chaque commune de désigner un référent « logements vacants » pour être l'interlocuteur principal dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2024-2030 de Redon Agglomération.

Selon les données Zéro Logement Vacant (ZLV), notre territoire compte aujourd'hui plus de 1 900 logements vacants. Dans un contexte de tensions du marché de l'immobilier et de parcours résidentiel bloqué, ces biens représentent une opportunité non négligeable dont il nous revient d'intervenir de manière collaborative afin « d'aller vers » ces propriétaires et tendre vers une remise sur le marché de ces logements. Réunion de lancement le mardi 16/06 de 10 h à 12 h au « 66 rue des Douves » à Redon.

Après délibération, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Nicolas DEBRAY référent « logements vacants ».

Invitation échéance PLUi

A la suite des élections municipales, les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se poursuivent en 2026 (calendrier et prochaines échéances transmises en annexe).

Il est proposé une première phase de rencontres durant les mois de juin et juillet. Ces temps d'échange, d'une durée de 1h30 à 2h, seront consacrés à la présentation du SCoT, du PLUi et du ZAN sous la forme d'un conseil municipal spécial (leur indiquer les disponibilités sur cette période) afin de réunir un maximum d'élus.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Redon Agglomération lance une consultation publique, participation par voie électronique, sur son PCAET

Une phase de 30 jours, du 11/05 au 9/06 qui permet à tous de prendre connaissance, au travers de ce document, des enjeux climatiques et énergétiques du territoire et de s'exprimer sur les orientations et actions retenues pour faire face aux changements climatiques.

Différents liens peuvent être utilisés pour relayer l'information dans les réseaux/sites internet

Enquête Publique - Zonage assainissement

Du 27/05 au 3/07/2026, REDON Agglomération organise une enquête publique relative à la révision des zonages d'assainissement des eaux usées pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette procédure réglementaire vise à informer le public et à recueillir ses observations avant l'approbation définitive du zonage.

Forum territorial

Le Département à votre rencontre le 10/06/2026 de 18 h à 20 h à la Salle de Cojoux, échange consacré aux enjeux de notre territoire et temps permettant aussi une rencontre avec les élu-e-s référent-e-s et l'équipe de l'Agence Départementale de Redon –

Vallons de Vilaine. Cette invitation s'adresse aux Maires et à l'ensemble des conseillers municipaux.

Dispositif argent de poche

A mettre en place en accord avec les agents (période, missions...).

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

Étaient présents : M. N. DEBRAY, Mme C. LECOQ, M. C. BONNO, Mme S. GAUDIN, M. C. DETAIN, M. J. BERMINGHAM, Mme C. BOURY, Mme C. DUTHU, Mme B. GARDET, Mme A. HERVÉ, M. H. JARNOT et M. JM LE GALL.

1. Elections des délégués et suppléants sénatoriaux

M. le Maire rappelle que le collège de grands électeurs qui élit les sénateurs est composé à 95% de maires et de conseillers municipaux. Elus de proximité, ils ont un lien particulier avec leurs sénateurs et avec le Sénat, qui assure la représentation des collectivités territoriales.

Il indique également que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mmes Brigitte GARDET, Catherine DUTHU-DEBRAY, MM. Cyril BONNO et Christophe DETAIN.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Avant l'ouverture du scrutin, M. le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée et enregistrée.

Composition de la liste JUST Ensemble : M. Nicolas DEBRAY, Mme Sandrine GAUDIN, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Clarisse LECOQ, M. Christophe DETAIN, Mme Chantal BOURY

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus : 3 délégués et 3 suppléants.

Élection des délégués titulaires

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Après dépouillement, la liste Just Ensemble obtient 14 voix et donc 3 sièges

Élection des délégués suppléants

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Après dépouillement, la liste Just Ensemble obtient 14 voix et donc 3 sièges

2. Questions diverses

- Rappel des outils numériques

- Problématique ZAN : 13 000 m² à aménager en permis sur la période 2026-2031. On passe en sursis à statuer. Stratégie à réfléchir.

CONCOURS PHOTOS 2026

